



# **Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales**

**(et Coupes Nationales pendant la  
période de délégation)**

**Saison 2021-2022**

**Préconisations fédérales tirées de l'application du  
Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021.**

**Contexte COVID-19**



## PROTOCOLE ENCADRANT LES COMPETITIONS REGIONALES 2021/2022

### Table des matières

<i>PROTOCOLE ENCADRANT LES COMPETITIONS REGIONALES 2021/2022</i> .....	2
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Principes fondamentaux</b> .....	<b>3</b>
<i>Définition du PASS SANITAIRE :</i> .....	3
<i>Désignation d'un référent Covid</i> .....	4
<i>Respect des gestes barrières</i> .....	4
<i>Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs</i> .....	4
<i>Protection renforcée des acteurs du jeu</i> .....	4
<b>Organisation générale d'une rencontre dans un ERP</b> .....	<b>5</b>
<i>Port du masque</i> .....	5
<i>Vestiaires des équipes et arbitres</i> .....	5
<i>Contrôle des équipements</i> .....	5
<i>Entrées et sorties des équipes et officiels</i> .....	5
<i>Bancs de touche</i> .....	5
<i>Ramasseurs de balle et animations</i> .....	5
<i>Protocole d'avant-match</i> .....	6
<i>Activités des médias</i> .....	6
<i>Accueil du Public</i> .....	6
<i>Buvettes restauration</i> .....	6
<b>Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club</b> .....	<b>6</b>
<b>Annexe 1 : Gestion des signes du Covid-19 au sein du groupe</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe 2 : Suivi des arbitres et délégués</b> .....	<b>9</b>

## Introduction

Le document détermine les grands principes liés aux précautions sanitaires **sans toutefois se substituer à toutes les réglementations gouvernementales qui s'imposent**. Les organes fédéraux veillent à l'application de la loi en définissant des règles sanitaires qui ne sont pas de sa compétence. Les principes ci-après relèvent donc du respect des consignes élaborées pour les endroits accueillant des personnes et visent à les appliquer de manière la plus stricte pour protéger les acteurs des rencontres.

Ces dispositifs organisationnels et sanitaires généraux doivent être respectés et demandent de la part de toutes les parties prenantes un comportement exemplaire en matière d'hygiène et de respect des mesures de prévention.

La FFF considère que la vaccination doit être incitée pour éviter que le virus soit considéré comme circulant dans un club. A cet effet, elle recommande aux clubs de sensibiliser les joueuses / joueurs, salariés, bénévoles, prestataires et toutes les personnes concourant à l'organisation de la vie du club à se faire vacciner.

Il convient de noter que les dispositions qui suivent tiennent compte du cadre législatif, des recommandations gouvernementales et avis scientifiques et médicaux en vigueur à la date de publication du présent document qui pourra donc faire l'objet d'adaptations.

**Il s'applique aux compétitions suivantes :**

- ⇒ **Championnats Régionaux et Départementaux**
- ⇒ **Coupe de France pour les rencontres organisées par les ligues**
- ⇒ **Coupes régionales et départementales**

## Principes fondamentaux

Le présent protocole a été construit dans le but d'adapter les modalités d'organisation des entraînements/matches au contexte de la pandémie du Covid-19 en s'appuyant sur plusieurs principes fondamentaux, dans le respect des dispositions légales et recommandations gouvernementales en la matière.

Ce protocole s'impose à tous les acteurs des compétitions avec ou sans passage au vestiaire visées ci-dessus et prend effet à compter du 10 août 2021.

A partir du moment où le stade a fait l'objet d'un classement en établissement recevant du public (ERP) par son propriétaire, le contrôle du Pass Sanitaire est obligatoire selon les dispositions prévues par la loi récemment promulguée.

Il est conseillé aux clubs de se rapprocher de leur mairie pour savoir si l'enceinte a fait l'objet d'un classement ERP.

### **Définition du PASS SANITAIRE :**

**La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures à partir du 10 août 2021 et du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi**

Pour que le **PASS SANITAIRE** soit valide lors du contrôle, il y a **5 possibilités** :

- ⇒ Soit avoir une attestation de vaccination à condition que la personne dispose d'un schéma vaccinal complet :
  - Soit 7 jours après la 2<sup>ème</sup> injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
  - Soit 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen) ;
  - Soit 7 jours après l'injection pour les vaccins chez la personne ayant eu la Covid-19
- ⇒ Soit avoir réalisé un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ou TAG (test antigénique) 3 jours maxi avant le jour du match, dont le résultat s'est avéré négatif.

La problématique de la faisabilité des tests et de l'obtention des résultats doit être pris en compte le plus tôt possible par les clubs pour s'assurer que les résultats seront obtenus au plus tard H-2 avant le coup d'envoi du match.

Exemple : Match du Dimanche = Test réalisé Jeudi – Vendredi ou Samedi

- ⇒ Soit avoir un résultat d'un test **RT-PCR POSITIF** attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.
- ⇒ Soit avoir un certificat de contre-indication à la vaccination covid.
- ⇒ Soit avoir réalisé un Auto-test supervisé et validé par un professionnel de santé générant un QR code, dont le résultat s'est avéré négatif.

**Le contrôle du « Pass sanitaire »** se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

### Désignation d'un référent Covid

Chaque club désigne un « **Référent Covid** » dont la mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du présent protocole et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances sur ce sujet. **Il est conseillé d'avoir une « Equipe Covid ».**

Le Président du Club doit identifier les personnes faisant partie de l'équipe Covid afin que la mise en œuvre ne repose pas sur une seule personne

Un membre de cette « équipe Covid » doit être présent à chaque entraînement ou match à domicile de son club afin de coordonner le contrôle d'accès sur le site, vérifier l'application et le respect sur le site des mesures sanitaires pendant toute la durée de la manifestation, rappeler les mesures en cas de constatation de non-respect et **vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade.**

Un registre sera tenu au sein du club indiquant la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui a la charge de la vérification.

Les missions principales du « **Référent covid ou membre de l'équipe Covid** » sont de :

1. Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel
2. Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres.
3. **Vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade à partir du moment où ce dernier a fait l'objet d'un classement ERP.**

### Respect des gestes barrières

**L'application des gestes barrières**, constituant la mesure la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus, **doit être respectée en tout lieu et à tout moment.**

### Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs

Afin de prévenir le risque de contamination et en fonction de l'analyse des risques, un **plan de nettoyage, désinfection et aération des différents espaces du stade** doit être mis en œuvre, en apportant un soin particulier à la désinfection régulière aux moyens d'agents virucides respectant la norme NR 14-476 de tout objet ou surface régulièrement touchés et susceptibles d'avoir été contaminés (zones de contact).

Par ailleurs, il convient **de renforcer la mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au lavage des mains** (savon et/ou solution hydroalcoolique) à destination des personnes entrant au stade à l'entrée et à la sortie du site et des espaces internes clos et à l'intérieur des sanitaires).

### Protection renforcée des acteurs du jeu

L'objectif premier est que chaque rencontre se déroule et arrive à son terme dans de bonnes conditions. **La zone vestiaire ne doit être accessible qu'aux seules personnes ayant une fonction essentielle.**

Le contrôle du pass sanitaire est effectué par le référent Covid pour toutes les personnes ayant accès à la zone vestiaires pour les compétitions et les entraînements tout en veillant à une application stricte des gestes barrières.

## Organisation générale d'une rencontre dans un ERP

Si un délégué officiel est présent, il intervient pour garantir le respect du protocole dans la zone vestiaire et s'assurer que le club recevant a mis en place un dispositif permettant le respect des dispositions réglementaires.

Toutes les personnes rentrant dans la zone vestiaire doivent obligatoirement présenter un pass sanitaire valide. La vérification de tous les pass sanitaires des personnes rentrant dans la zone vestiaires est faite par le référent covid ou un membre de l'équipe COVID du club recevant.

Aucune attestation, hormis le pass sanitaire, n'est nécessaire pour la présence de la délégation sportive.

### Port du masque

Les collectivités locales ou autorités préfectorales en fonction de la situation sanitaire locale peuvent être amenées à imposer le port du masque.

### Vestiaires des équipes et arbitres

L'exploitation de la zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. **Seules les personnes ayant une mission essentielle** à l'organisation de la rencontre et **munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à cette zone.**

La durée du passage au vestiaire avant et après le match doit être réduite. Ainsi, les équipes et les arbitres ne doivent pas arriver au stade plus de 2 heures avant le coup d'envoi. L'accès aux vestiaires des équipes, des arbitres ainsi qu'au bureau des délégués doit être particulièrement limité.

Le délégué de la rencontre ainsi que les observateurs des arbitres, devront justifier d'un pass sanitaire valable, pour accéder au(x) vestiaire(s) des arbitres **en limitant la durée de leur présence**, en évitant tout contact avec les joueurs et staff, et **en respectant le port du masque et la distanciation physique.**

Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette. Important : il est proscrit de nettoyer la tablette avec ce gel hydroalcoolique, réserver aux mains, au risque de la détériorer.

### Contrôle des équipements

L'arbitre effectue ce contrôle à l'extérieur (hors de toute zone de rassemblement).

### Entrées et sorties des équipes et officiels

L'entrée et la sortie de la zone vestiaires doit se faire de façon à limiter les interactions entre les joueurs et officiels.

### Bancs de touche

Les bancs de touche et les zones additionnelles en gradins ne doivent être occupés que par les joueurs, le staff technique et les officiels accrédités.

Des bancs complémentaires (ou sièges) à destination du personnel médical (médecin et secouristes) sont installés au bord terrain.

### Ramasseurs de balle et animations

**La mise en place de ramasseurs de balle est en règle générale à proscrire** Si pour une rencontre particulière ils sont maintenus, les ramasseurs de balle accèdent à l'aire de jeu depuis leur vestiaire par un accès autre que l'accès joueur Ils portent des masques, utilisent du gel hydroalcoolique.

**Toute animation d'avant match, à la mi-temps ou après match est à proscrire** elles ne pourront être autorisées qu'après validation de la commission d'organisation.

### Protocole d'avant-match

1. Les joueurs d'une même équipe entrent ensemble sur l'aire de jeu. Les joueurs et officiels entrent de manière séquentielle sur l'aire de jeu, club recevant en dernier, sous la responsabilité du délégué.
2. La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.
3. Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont supprimés.
4. Les coups d'envoi fictifs sont supprimés

### Activités des médias

Aucun journaliste / photographe ne peut se rendre dans la zone vestiaire durant la manifestation (dès l'arrivée des équipes ou officiels et jusqu'à leur départ).

Aucun photographe n'a accès à la zone des bancs de touche et à la sortie du tunnel.

### Accueil du Public

A date, le Gouvernement a validé l'accueil du public à la condition de mettre en œuvre le Pass Sanitaire si le stade est classé comme ERP (établissement recevant du public) par le propriétaire de l'installation.

Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) **à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre de football.**

**Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.**

### Buvettes restauration

Les buvettes sont autorisées sous réserve respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des Hotels, cafés, restaurants (HCR)

## Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

**A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.**

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

### Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- ⇒ Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- ⇒ Fournir l'attestation ARS sur la situation.

### **Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée**

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants,
  - (en Championnat Futsal , à partir de 3 cas positifs )
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

**Pour la coupe de France compte tenu du calendrier de cette compétition aucun report de rencontre ne sera admis. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe le club est retiré de la compétition.**

## Annexe 1 : Gestion des signes du Covid-19 au sein du groupe

### Situation d'isolement des personnes :

Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la Covid-19 (*fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires*) doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ou un test antigénique (TAG) suivi d'une confirmation par test RT-PCR en cas de résultat positif.

### Cas des joueuses ou joueurs :

1. Si le résultat de ce test est **négatif** :

Ce joueur peut sortir de l'isolement après avis médical.

2. Si le résultat de ce test est **positif** :

L'isolement est obligatoire. La priorité demeure l'isolement sans délai des cas, dans cette hypothèse :

- ⇒ Si le joueur est symptomatique à la suite d'une contamination par le virus sauvage (SARS-CoV2) ou ses variants. la durée d'isolement des cas confirmés ou probables de SARS-CoV2 est harmonisée. L'isolement des cas confirmés ou probables symptomatiques est de **10 jours pleins** à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 10<sup>ème</sup> jour (sile cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre).
- ⇒ Si le joueur est asymptomatique, l'isolement est compté à partir du jour du premier prélèvement positif (test antigénique ou RT-PCR de 1<sup>ère</sup> intention) pour **une durée de 10 jours pleins** également. En cas de survenue de symptômes évocateurs de la Covid-19

La période d'isolement devra être rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes. Dans ce cas, s'il y a encore de la fièvre au 7<sup>ème</sup> jour, l'isolement est maintenu jusqu'à 48h après la fin de la fièvre.

Le test RT PCR ou antigénique n'est pas nécessaire en sortie d'isolement à J11.

A la sortie de l'isolement, au 11<sup>ème</sup> jour, la reprise de l'entraînement individuel peut commencer de façon progressive. La fin de l'isolement doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90% et du strict respect des mesures barrières et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement. Ceci implique une reprise avec une distanciation sur le terrain et en dehors du terrain. Un bilan cardiaque ou tout autre bilan nécessaire est préconisé en fonction de la symptomatologie et de l'avis du médecin traitant. Selon les recommandations du club, des cardiologues du sport, la reprise de la compétition ne peut avoir lieu avant le 8<sup>ème</sup> jour après la fin de la fièvre. La reprise collective (entraînement ou match) se fait donc au mieux au 18<sup>ème</sup> jour.

La découverte de la positivité d'un joueur impose l'isolement de celui-ci ainsi qu'une surveillance clinique accrue de tous les membres du groupe élargi. Des tests RT-PCR doivent être réalisés au minimum à J7 chez les cas-contacts non vaccinés ou en cas de symptômes. Pour les vaccinés, un test PCR est à réaliser seulement s'il y a des symptômes, aucun test n'est prévu à J7.

En l'absence de symptômes, **les personnes vaccinées** sont considérées **comme contact à risque de transmission négligeable** : la réalisation d'un test diagnostic et l'isolement ne sont donc pas requis pour les personnes vaccinées cas contact.

### Cas des autres membres du groupe sportif

1. Si le résultat de ce test est **négatif** :

Cette personne peut sortir de l'isolement.

2. Si le résultat de ce test est **positif** :

Cette personne doit rester isolée du reste du groupe, selon la doctrine de l'Etat et des ARS, pendant une période de 10 jours à compter du 1<sup>er</sup> jour des symptômes ou du jour du test RT-PCR positif. Au 11<sup>ème</sup> jour, la fin de l'isolement doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90% et du strict respect des mesures barrières et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement. Ceci implique une reprise avec une distanciation sur le terrain et en dehors du terrain, mais la reprise du travail est possible.

## Annexe 2 : Suivi des arbitres et délégués

Pour les arbitres de terrain, les délégués, les observateurs d'arbitres, délégués accompagnateurs ou salariés missionnés par leur instance, un pass sanitaire valide est obligatoire.

Devant tout symptôme le jour du match, l'arbitre ou le délégué doit être isolé sans délai.

Si l'arbitre ou le délégué est symptomatique ou asymptomatique à la suite d'une contamination par le virus sauvage (SARS-CoV2) la durée d'isolement des cas confirmés ou probables de SARS-CoV2 est de **10 jours pleins** à partir de la date de début des symptômes ou du test positif avec absence de fièvre au 10ème jour (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre).

La fin de l'isolement des cas symptomatiques et asymptomatiques **n'est pas conditionnée à la réalisation d'un test de sortie d'isolement.**

Pour les arbitres, à la sortie de l'isolement, **au 11<sup>ème</sup> jour**, sortie progressive. La fin de l'isolement doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90% et du strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement. Ceci implique une reprise avec une distanciation sur le terrain et en dehors du terrain. Un bilan cardiaque ou tout autre bilan nécessaire est préconisé en fonction de la symptomatologie et de l'avis du médecin traitant.

Pour les délégués et de façon générale toutes les personnes des instances missionnées sur les rencontres, **au 11<sup>ème</sup> jour**, la fin de l'isolement doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de filtration supérieure à 90% et du strict respect des mesures barrière et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement. Ceci implique une reprise avec une distanciation sur le terrain et en dehors du terrain, mais la reprise du travail est possible.

## **Le Pass sanitaire, c'est quoi ?**

- Attestation de vaccination complète
- Test PCR ou antigénique de moins de 72h
- Test RT-PCR POSITIF Plus de 15j et moins 6 mois
- Certificat de contre-indication à la vaccination
- Auto-test validé par un professionnel de santé

**Le contrôle du Pass sanitaire** se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

**Le contrôle est effectué par le Réfèrent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.**

## **Le port du masque**

Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.

**Les animations** d'avant match, à la mi-temps et d'après match, sont à proscrire.

**Les Protocoles d'avant match** sont interdits.

## **Les acteurs de la rencontre (Arbitres – Dirigeants – Joueurs )**

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone vestiaires.

Délégués – observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque

## **Les spectateurs**

Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.

Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.

## **Buvette – Restauration**

Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des Hotels, cafés, restaurants (HCR).

## **Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci-dessous :**

1. A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs) ;
2. L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

**Coupe de France** : aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition.

Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels.

**D1 / Phase 1**  
**Poule Unique**

1

\* Match lever de rideau

Début été : 15H Début hiver : 14H30

Aix Fc 2	Chambery Js 2	Chartr. Guiers Us 1	Fc Chambotte 2
Grignon Us 1	La Motte Serv. Us 1	La Ravoire Us 1	Le Pont Beauv. Us 1
Mercury B. Etoile Fc 1	Montmelian Af 1	Ugine As 1	Uo Albertville 1

<b>Journée 01 - Aller</b> 12/09/2021				<b>Journée 12 - Retour</b> 12/12/2021						
50029.	...	...	23571547	Ugine As 1	-	Mercury B. Etoile Fc 1	23571613	...	...	
50030.	...	...	12H45	23571548	Chambery Js 2	-	Aix Fc 2	23571614	...	...
50031.	...	...		23571549	Le Pont Beauv. Us 1	-	Montmelian Af 1	23571615	...	...
50032.	...	...		23571550	La Motte Serv. Us 1	-	Fc Chambotte 2	23571616	...	...
50033.	...	...		23571551	Grignon Us 1	-	Uo Albertville 1	23571617	11/12/21	...
50034.	...	...		23571552	La Ravoire Us 1	-	Chartr. Guiers Us 1	23571618	11/12/21	...
									20H	
									20H	
<b>Journée 02 - Aller</b> 26/09/2021				<b>Journée 13 - Retour</b> 13/03/2022						
50038.	...	...	25/09/21	23571556	Uo Albertville 1	-	La Motte Serv. Us 1	23571622	...	...
			20H							
50040.	...	...	25/09/21	23571558	Chartr. Guiers Us 1	-	Grignon Us 1	23571624	...	...
			20H							
50035.	...	...		23571553	Aix Fc 2	-	Mercury B. Etoile Fc 1	23571619	...	...
50036.	...	...		23571554	Montmelian Af 1	-	Chambery Js 2	23571620	12H45	...
50037.	...	...		23571555	Fc Chambotte 2	-	Le Pont Beauv. Us 1	23571621	...	...
50039.	...	...		23571557	La Ravoire Us 1	-	Ugine As 1	23571623	...	...
<b>Journée 03 - Aller</b> 03/10/2021				<b>Journée 14 - Retour</b> 20/03/2022						
50041.	...	...		23571559	Ugine As 1	-	Aix Fc 2	23571625	...	...
50042.	...	...		23571560	Mercury B. Etoile Fc 1	-	Montmelian Af 1	23571626	...	...
50043.	...	...	12H45	23571561	Chambery Js 2	-	Fc Chambotte 2	23571627	...	...
50044.	...	...		23571562	Le Pont Beauv. Us 1	-	Uo Albertville 1	23571628	19/03/22	...
									20H	
50045.	...	...		23571563	La Motte Serv. Us 1	-	Chartr. Guiers Us 1	23571629	19/03/22	...
									20H	
50046.	...	...		23571564	Grignon Us 1	-	La Ravoire Us 1	23571630	...	...
<b>Journée 04 - Aller</b> 10/10/2021				<b>Journée 15 - Retour</b> 27/03/2022						
50050.	...	...	09/10/21	23571568	Uo Albertville 1	-	Chambery Js 2	23571634	12H45	...
			20H							
50052.	...	...	09/10/21	23571570	Chartr. Guiers Us 1	-	Le Pont Beauv. Us 1	23571636	...	...
			20H							
50047.	...	...		23571565	Montmelian Af 1	-	Aix Fc 2	23571631	...	...
50048.	...	...		23571566	Fc Chambotte 2	-	Mercury B. Etoile Fc 1	23571632	...	...
50049.	...	...		23571567	Grignon Us 1	-	Ugine As 1	23571633	...	...
50051.	...	...		23571569	La Ravoire Us 1	-	La Motte Serv. Us 1	23571635	...	...

<b>Journée 05 - Aller</b> 17/10/2021				<b>Journée 16 - Retour</b> 03/04/2022			
50053.	... - ...		23571571	Ugine As 1	- Montmelian Af 1	23571637	... - ...
50054.	... - ...		23571572	Mercury B. Etoile Fc 1	- Uo Albertville 1	23571638	02/04/22 20H ... - ...
50055.	... - ...	12H45	23571573	Chambery Js 2	- Chartr. Guiers Us 1	23571639	02/04/22 20H ... - ...
50056.	... - ...		23571574	Aix Fc 2	- Fc Chambotte 2	23571640	... - ...
50057.	... - ...		23571575	Le Pont Beauv. Us 1	- La Ravoire Us 1	23571641	... - ...
50058.	... - ...		23571576	La Motte Serv. Us 1	- Grignon Us 1	23571642	... - ...
<b>Journée 06 - Aller</b> 24/10/2021				<b>Journée 17 - Retour</b> 10/04/2022			
50062.	... - ...	23/10/21 20H	23571580	Uo Albertville 1	- Aix Fc 2	23571646	... - ...
50064.	... - ...	23/10/21 20H	23571582	Chartr. Guiers Us 1	- Mercury B. Etoile Fc 1	23571648	... - ...
50059.	... - ...		23571577	La Motte Serv. Us 1	- Ugine As 1	23571643	... - ...
50060.	... - ...		23571578	Fc Chambotte 2	- Montmelian Af 1	23571644	... - ...
50061.	... - ...		23571579	Grignon Us 1	- Le Pont Beauv. Us 1	23571645	... - ...
50063.	... - ...		23571581	La Ravoire Us 1	- Chambery Js 2	23571647	12H45 ... - ...
<b>Journée 07 - Aller</b> 07/11/2021				<b>Journée 18 - Retour</b> 24/04/2022			
50065.	... - ...		23571583	Ugine As 1	- Fc Chambotte 2	23571649	... - ...
50066.	... - ...		23571584	Mercury B. Etoile Fc 1	- La Ravoire Us 1	23571650	... - ...
50067.	... - ...	12H15	23571585	Chambery Js 2	- Grignon Us 1	23571651	... - ...
50068.	... - ...		23571586	Aix Fc 2	- Chartr. Guiers Us 1	23571652	23/04/22 20H ... - ...
50069.	... - ...		23571587	Le Pont Beauv. Us 1	- La Motte Serv. Us 1	23571653	... - ...
50070.	... - ...		23571588	Montmelian Af 1	- Uo Albertville 1	23571654	23/04/22 20H ... - ...
<b>Journée 08 - Aller</b> 14/11/2021				<b>Journée 19 - Retour</b> 01/05/2022			
50074.	... - ...	13/11/21 20H	23571592	Uo Albertville 1	- Fc Chambotte 2	23571658	... - ...
50076.	... - ...	13/11/21 20H	23571594	Chartr. Guiers Us 1	- Montmelian Af 1	23571660	... - ...
50071.	... - ...		23571589	Le Pont Beauv. Us 1	- Ugine As 1	23571655	... - ...
50072.	... - ...		23571590	La Motte Serv. Us 1	- Chambery Js 2	23571656	12H45 ... - ...
50073.	... - ...		23571591	Grignon Us 1	- Mercury B. Etoile Fc 1	23571657	... - ...
50075.	... - ...		23571593	La Ravoire Us 1	- Aix Fc 2	23571659	... - ...

<b>Journée 09</b> - Aller 21/11/2021				<b>Journée 20</b> - Retour 15/05/2022				
50077.	... - ...		23571595	Ugine As 1	- Uo Albertville 1	23571661	14/05/22 20H	... - ...
50078.	... - ...		23571596	Mercury B. Etoile Fc 1	- La Motte Serv. Us 1	23571662		... - ...
50079.	... - ...	12H15	23571597	Chambery Js 2	- Le Pont Beauv. Us 1	23571663		... - ...
50080.	... - ...		23571598	Aix Fc 2	- Grignon Us 1	23571664		... - ...
50081.	... - ...		23571599	Montmelian Af 1	- La Ravoire Us 1	23571665		... - ...
50082.	... - ...		23571600	Fc Chambotte 2	- Chartr. Guiers Us 1	23571666	14/05/22 20H	... - ...

<b>Journée 10</b> - Aller 28/11/2021				<b>Journée 21</b> - Retour 22/05/2022				
50088.	... - ...	27/11/21 20H	23571606	Chartr. Guiers Us 1	- Uo Albertville 1	23571672	21/05/22 20H	... - ...
50083.	... - ...	12H15	23571601	Chambery Js 2	- Ugine As 1	23571667		... - ...
50084.	... - ...		23571602	Le Pont Beauv. Us 1	- Mercury B. Etoile Fc 1	23571668		... - ...
50085.	... - ...		23571603	La Motte Serv. Us 1	- Aix Fc 2	23571669		... - ...
50086.	... - ...		23571604	Grignon Us 1	- Montmelian Af 1	23571670		... - ...
50087.	... - ...		23571605	La Ravoire Us 1	- Fc Chambotte 2	23571671		... - ...

<b>Journée 11</b> - Aller 05/12/2021				<b>Journée 22</b> - Retour 29/05/2022				
50094.	... - ...	04/12/21 20H	23571612	Uo Albertville 1	- La Ravoire Us 1	23571678		... - ...
50089.	... - ...		23571607	Ugine As 1	- Chartr. Guiers Us 1	23571673	28/05/22 20H	... - ...
50090.	... - ...		23571608	Mercury B. Etoile Fc 1	- Chambery Js 2	23571674	12H45	... - ...
50091.	... - ...		23571609	Aix Fc 2	- Le Pont Beauv. Us 1	23571675		... - ...
50092.	... - ...		23571610	Montmelian Af 1	- La Motte Serv. Us 1	23571676		... - ...
50093.	... - ...		23571611	Fc Chambotte 2	- Grignon Us 1	23571677		... - ...

**D2 / Phase 1**  
**Poule Unique**

**2**

\* Match lever de rideau

Début été : 15H Début hiver : 14H30

Aiguebelle Usc 1	Biollay Pro Fc 1	Cham. Sport 73 1	Chy Port.Cx.Rge 1
Cuines Val D Arc As 1	Drumet.Mouxy Es 2	Es Tarentaise 2	La Bathie Us 1
La Motte Serv. Us 2	Laissaud Fc 1	Modane Us 1	Novalaise As 1
St Pierre Albigny 1			

<b>Journée 01</b>	- Aller	12/09/2021		<b>Journée 14</b>	- Retour	13/03/2022	
50095.	... - ...	23571682	Cham. Sport 73 1	-	Biollay Pro Fc 1	23571773	... - ...
50096.	... - ...	23571683	Laissaud Fc 1	-	Chy Port.Cx.Rge 1	23571774	... - ...
50097.	... - ...	23571684	Non affecté 3	-	St Pierre Albigny 1	23571775	... - ...
50098.	... - ...	23571685	Novalaise As 1	-	La Bathie Us 1	23571776	... - ...
50099.	... - ...	23571686	Modane Us 1	-	Drumet.Mouxy Es 2	23571777	... - ...
50100.	... - ... 12H45	23571687	La Motte Serv. Us 2	-	Es Tarentaise 2	23571778	... - ...
50101.	... - ...	23571688	Cuines Val D Arc As 1	-	Aiguebelle Usc 1	23571779	... - ...

<b>Journée 02</b>	- Aller	19/09/2021		<b>Journée 15</b>	- Retour	20/03/2022	
50102.	... - ...	23571689	Cham. Sport 73 1	-	Non affecté 3	23571780	... - ...
50103.	... - ...	23571690	Aiguebelle Usc 1	-	Chy Port.Cx.Rge 1	23571781	... - ...
50104.	... - ...	23571691	Es Tarentaise 2	-	Laissaud Fc 1	23571782	... - ...
50105.	... - ...	23571692	Drumet.Mouxy Es 2	-	La Motte Serv. Us 2	23571783 12H45	... - ...
50106.	... - ...	23571693	La Bathie Us 1	-	Modane Us 1	23571784	... - ...
50107.	... - ...	23571694	St Pierre Albigny 1	-	Novalaise As 1	23571785	... - ...
50108.	... - ...	23571695	Biollay Pro Fc 1	-	Cuines Val D Arc As 1	23571786	... - ...

<b>Journée 03</b>	- Aller	26/09/2021		<b>Journée 16</b>	- Retour	27/03/2022	
50109.	... - ...	23571696	Chy Port.Cx.Rge 1	-	Es Tarentaise 2	23571787	... - ...
50110.	... - ...	23571697	Non affecté 3	-	Biollay Pro Fc 1	23571788	... - ...
50111.	... - ...	23571698	Laissaud Fc 1	-	Aiguebelle Usc 1	23571789	... - ...
50112.	... - ...	23571699	Novalaise As 1	-	Cham. Sport 73 1	23571790	... - ...
50113.	... - ...	23571700	Modane Us 1	-	St Pierre Albigny 1	23571791	... - ...
50114.	... - ... 12H45	23571701	La Motte Serv. Us 2	-	La Bathie Us 1	23571792	... - ...
50115.	... - ...	23571702	Cuines Val D Arc As 1	-	Drumet.Mouxy Es 2	23571793	... - ...

<b>Journée 04</b>	- Aller	03/10/2021		<b>Journée 17</b>	- Retour	03/04/2022	
50116.	... - ...	23571703	Cham. Sport 73 1	-	Laissaud Fc 1	23571794	... - ...
50117.	... - ...	23571704	Non affecté 3	-	Novalaise As 1	23571795	... - ...
50118.	... - ...	23571705	Es Tarentaise 2	-	Aiguebelle Usc 1	23571796	... - ...
50119.	... - ...	23571706	Drumet.Mouxy Es 2	-	Chy Port.Cx.Rge 1	23571797	... - ...
50120.	... - ...	23571707	La Bathie Us 1	-	Cuines Val D Arc As 1	23571798	... - ...
50121.	... - ...	23571708	St Pierre Albigny 1	-	La Motte Serv. Us 2	23571799 12H45	... - ...
50122.	... - ...	23571709	Biollay Pro Fc 1	-	Modane Us 1	23571800	... - ...

Journée 05 - Aller			10/10/2021			Journée 18 - Retour			10/04/2022		
50123.	... - ...	23571710	Chy Port.Cx.Rge 1	-	La Bathie Us 1	23571801	...	- ...			
50124.	... - ...	23571711	Aiguebelle Usc 1	-	Drumet.Mouxy Es 2	23571802	...	- ...			
50125.	... - ...	23571712	Novalaise As 1	-	Biollay Pro Fc 1	23571803	...	- ...			
50126.	... - ...	23571713	Cuines Val D Arc As 1	-	Es Tarentaise 2	23571804	...	- ...			
50127.	... - ...	23571714	Modane Us 1	-	Cham. Sport 73 1	23571805	...	- ...			
50128.	... - ...	12H45	23571715	La Motte Serv. Us 2	-	Non affecté 3	23571806	...	- ...		
50129.	... - ...	23571716	Laissaud Fc 1	-	St Pierre Albigny 1	23571807	...	- ...			

Journée 06 - Aller			17/10/2021			Journée 19 - Retour			18/04/2022		
50130.	... - ...	23571717	Cham. Sport 73 1	-	La Motte Serv. Us 2	23571808	17/04/22	...	- ...	12H45	
50131.	... - ...	23571718	Non affecté 3	-	Modane Us 1	23571809	17/04/22	...	- ...		
50132.	... - ...	23571719	Novalaise As 1	-	Cuines Val D Arc As 1	23571810	17/04/22	...	- ...		
50133.	... - ...	23571720	Drumet.Mouxy Es 2	-	Es Tarentaise 2	23571811	17/04/22	...	- ...		
50134.	... - ...	23571721	La Bathie Us 1	-	Aiguebelle Usc 1	23571812	17/04/22	...	- ...		
50135.	... - ...	23571722	St Pierre Albigny 1	-	Chy Port.Cx.Rge 1	23571813	17/04/22	...	- ...		
50136.	... - ...	23571723	Biollay Pro Fc 1	-	Laissaud Fc 1	23571814	17/04/22	...	- ...		

Journée 07 - Aller			24/10/2021			Journée 20 - Retour			24/04/2022		
50137.	... - ...	23571724	Chy Port.Cx.Rge 1	-	Cham. Sport 73 1	23571815	...	- ...			
50138.	... - ...	23571725	Aiguebelle Usc 1	-	Non affecté 3	23571816	...	- ...			
50139.	... - ...	23571726	Es Tarentaise 2	-	La Bathie Us 1	23571817	...	- ...			
50140.	... - ...	23571727	Modane Us 1	-	Novalaise As 1	23571818	...	- ...			
50141.	... - ...	23571728	Laissaud Fc 1	-	Drumet.Mouxy Es 2	23571819	...	- ...			
50142.	... - ...	12H45	23571729	La Motte Serv. Us 2	-	Biollay Pro Fc 1	23571820	...	- ...		
50143.	... - ...	23571730	Cuines Val D Arc As 1	-	St Pierre Albigny 1	23571821	...	- ...			

Journée 08 - Aller			07/11/2021			Journée 21 - Retour			01/05/2022		
50144.	... - ...	23571731	Cham. Sport 73 1	-	Cuines Val D Arc As 1	23571822	...	- ...			
50145.	... - ...	23571732	Non affecté 3	-	Chy Port.Cx.Rge 1	23571823	...	- ...			
50146.	... - ...	23571733	Novalaise As 1	-	La Motte Serv. Us 2	23571824	12H45	...	- ...		
50147.	... - ...	23571734	Modane Us 1	-	Laissaud Fc 1	23571825	...	- ...			
50148.	... - ...	23571735	La Bathie Us 1	-	Drumet.Mouxy Es 2	23571826	...	- ...			
50149.	... - ...	23571736	St Pierre Albigny 1	-	Es Tarentaise 2	23571827	...	- ...			
50150.	... - ...	23571737	Biollay Pro Fc 1	-	Aiguebelle Usc 1	23571828	...	- ...			

Journée 09 - Aller			14/11/2021			Journée 22 - Retour			08/05/2022		
50151.	... - ...	23571738	Chy Port.Cx.Rge 1	-	Biollay Pro Fc 1	23571829	...	- ...			
50152.	... - ...	23571739	Aiguebelle Usc 1	-	Novalaise As 1	23571830	...	- ...			
50153.	... - ...	23571740	Es Tarentaise 2	-	Cham. Sport 73 1	23571831	...	- ...			
50154.	... - ...	23571741	Drumet.Mouxy Es 2	-	St Pierre Albigny 1	23571832	...	- ...			
50155.	... - ...	12H15	23571742	La Motte Serv. Us 2	-	Modane Us 1	23571833	...	- ...		
50156.	... - ...	23571743	Laissaud Fc 1	-	La Bathie Us 1	23571834	...	- ...			
50157.	... - ...	23571744	Cuines Val D Arc As 1	-	Non affecté 3	23571835	...	- ...			

Journée 10 - Aller			21/11/2021			Journée 23 - Retour			15/05/2022		
50158.	... - ...	23571745	Cham. Sport 73 1	-	Aiguebelle Usc 1	23571836	...	- ...			
50159.	... - ...	23571746	Non affecté 3	-	Es Tarentaise 2	23571837	...	- ...			
50160.	... - ...	23571747	Novalaise As 1	-	Chy Port.Cx.Rge 1	23571838	...	- ...			
50161.	... - ...	23571748	Modane Us 1	-	Cuines Val D Arc As 1	23571839	...	- ...			
50162.	... - ...	12H15	23571749	La Motte Serv. Us 2	-	Laissaud Fc 1	23571840	...	- ...		
50163.	... - ...	23571750	St Pierre Albigny 1	-	La Bathie Us 1	23571841	...	- ...			
50164.	... - ...	23571751	Biollay Pro Fc 1	-	Drumet.Mouxy Es 2	23571842	...	- ...			

Journée 11 - Aller			28/11/2021			Journée 24 - Retour			22/05/2022		
50165.	... - ...	23571752	Chy Port.Cx.Rge 1	-	Modane Us 1	23571843	...	- ...			
50166.	... - ...	23571753	Es Tarentaise 2	-	Biollay Pro Fc 1	23571844	...	- ...			
50167.	... - ...	23571754	Drumet.Mouxy Es 2	-	Cham. Sport 73 1	23571845	...	- ...			
50168.	... - ...	23571755	La Bathie Us 1	-	Non affecté 3	23571846	...	- ...			
50169.	... - ...	23571756	Laissaud Fc 1	-	Novalaise As 1	23571847	...	- ...			
50170.	... - ...	23571757	Cuines Val D Arc As 1	-	La Motte Serv. Us 2	23571848	12H45	...	- ...		
50171.	... - ...	23571758	Aiguebelle Usc 1	-	St Pierre Albigny 1	23571849	...	- ...			

Journée 12 - Aller			05/12/2021			Journée 25 - Retour			29/05/2022		
50172.	... - ...	23571759	Cham. Sport 73 1	-	La Bathie Us 1	23571850	...	- ...			
50173.	... - ...	23571760	Non affecté 3	-	Drumet.Mouxy Es 2	23571851	...	- ...			
50174.	... - ...	23571761	Novalaise As 1	-	Es Tarentaise 2	23571852	...	- ...			
50175.	... - ...	23571762	Modane Us 1	-	Aiguebelle Usc 1	23571853	...	- ...			
50176.	... - ...	12H15	23571763	La Motte Serv. Us 2	-	Chy Port.Cx.Rge 1	23571854	...	- ...		
50177.	... - ...	23571764	Cuines Val D Arc As 1	-	Laissaud Fc 1	23571855	...	- ...			
50178.	... - ...	23571765	Biollay Pro Fc 1	-	St Pierre Albigny 1	23571856	...	- ...			

Journée 13 - Aller			12/12/2021			Journée 26 - Retour			05/06/2022		
50179.	...	-...	23571766	Chy Port.Cx.Rge 1	-	Cuines Val D Arc As 1	23571857	...	-...		
50180.	...	-...	23571767	Aiguebelle Usc 1	-	La Motte Serv. Us 2	23571858	12H45	...	-...	
50181.	...	-...	23571768	Es Tarentaise 2	-	Modane Us 1	23571859		...	-...	
50182.	...	-...	23571769	Drumet.Mouxy Es 2	-	Novalaise As 1	23571860		...	-...	
50183.	...	-...	23571770	La Bathie Us 1	-	Biollay Pro Fc 1	23571861		...	-...	
50184.	...	-...	23571771	St Pierre Albigny 1	-	Cham. Sport 73 1	23571862		...	-...	
50185.	...	-...	23571772	Laissaud Fc 1	-	Non affecté 3	23571863		...	-...	

D3 / Phase 1

3

\* Match lever de rideau

Poule A

Début été : 15H Début hiver : 14H30

Brison St Inn 1	Cham. Sport 73 2	Chartr. Guiers Us 2	Chautagne Ef 1
Domessin U.S. 1	Fc Chambotte 3	La Ravoire Us 2	Le Bourget Du Lac Es 1
Le Pont Beauv. Us 2	Nivolet Fc 2	Sud Lac Fc 1	Yenne Ca 1

Journée 01 - Aller 12/09/2021				Journée 12 - Retour 12/12/2021			
50186.	... - ...	23571865	Cham. Sport 73 2	-	Brison St Inn 1	23571931	... - ...
50187.	... - ...	23571866	Yenne Ca 1	-	Domessin U.S. 1	23571932	... - ...
50188.	... - ... 12H45	23571867	Le Pont Beauv. Us 2	-	Le Bourget Du Lac Es 1	23571933	... - ...
50189.	... - ...	23571868	Sud Lac Fc 1	-	Fc Chambotte 3	23571934 12H15	... - ...
50190.	... - ...	23571869	Chautagne Ef 1	-	Nivolet Fc 2	23571935	... - ...
50191.	... - ... 12H45	23571870	La Ravoire Us 2	-	Chartr. Guiers Us 2	23571936 12H15	... - ...

Journée 02 - Aller 26/09/2021				Journée 13 - Retour 13/03/2022			
50192.	... - ...	23571871	Domessin U.S. 1	-	Brison St Inn 1	23571937	... - ...
50193.	... - ...	23571872	Le Bourget Du Lac Es 1	-	Yenne Ca 1	23571938	... - ...
50194.	... - ... 12H45	23571873	Fc Chambotte 3	-	Le Pont Beauv. Us 2	23571939 12H45	... - ...
50195.	... - ...	23571874	Nivolet Fc 2	-	Sud Lac Fc 1	23571940	... - ...
50196.	... - ... 12H45	23571875	La Ravoire Us 2	-	Cham. Sport 73 2	23571941	... - ...
50197.	... - ... 12H45	23571876	Chartr. Guiers Us 2	-	Chautagne Ef 1	23571942	... - ...

Journée 03 - Aller 03/10/2021				Journée 14 - Retour 20/03/2022			
50198.	... - ...	23571877	Cham. Sport 73 2	-	Domessin U.S. 1	23571943	... - ...
50199.	... - ...	23571878	Brison St Inn 1	-	Le Bourget Du Lac Es 1	23571944	... - ...
50200.	... - ...	23571879	Yenne Ca 1	-	Fc Chambotte 3	23571945 12H45	... - ...
50201.	... - ... 12H45	23571880	Le Pont Beauv. Us 2	-	Nivolet Fc 2	23571946	... - ...
50202.	... - ...	23571881	Sud Lac Fc 1	-	Chartr. Guiers Us 2	23571947 12H45	... - ...
50203.	... - ...	23571882	Chautagne Ef 1	-	La Ravoire Us 2	23571948 12H45	... - ...

Journée 04 - Aller 10/10/2021				Journée 15 - Retour 27/03/2022			
50204.	... - ...	23571883	Le Bourget Du Lac Es 1	-	Domessin U.S. 1	23571949	... - ...
50205.	... - ... 12H45	23571884	Fc Chambotte 3	-	Brison St Inn 1	23571950	... - ...
50206.	... - ...	23571885	Chautagne Ef 1	-	Cham. Sport 73 2	23571951	... - ...
50207.	... - ...	23571886	Nivolet Fc 2	-	Yenne Ca 1	23571952	... - ...
50208.	... - ... 12H45	23571887	La Ravoire Us 2	-	Sud Lac Fc 1	23571953	... - ...
50209.	... - ... 12H45	23571888	Chartr. Guiers Us 2	-	Le Pont Beauv. Us 2	23571954 12H45	... - ...

<b>Journée 05 - Aller</b> 17/10/2021				<b>Journée 16 - Retour</b> 03/04/2022			
50210.	... - ...	23571889	Cham. Sport 73 2	-	Le Bourget Du Lac Es 1	23571955	... - ...
50211.	... - ...	23571890	Brison St Inn 1	-	Nivolet Fc 2	23571956	... - ...
50212.	... - ...	23571891	Yenne Ca 1	-	Chartr. Guiers Us 2	23571957 12H45	... - ...
50213.	... - ...	23571892	Domessin U.S. 1	-	Fc Chambotte 3	23571958 12H45	... - ...
50214.	... - ... 12H45	23571893	Le Pont Beauv. Us 2	-	La Ravoire Us 2	23571959 12H45	... - ...
50215.	... - ...	23571894	Sud Lac Fc 1	-	Chautagne Ef 1	23571960	... - ...
<b>Journée 06 - Aller</b> 24/10/2021				<b>Journée 17 - Retour</b> 10/04/2022			
50216.	... - ...	23571895	Sud Lac Fc 1	-	Cham. Sport 73 2	23571961	... - ...
50217.	... - ... 12H45	23571896	Fc Chambotte 3	-	Le Bourget Du Lac Es 1	23571962	... - ...
50218.	... - ...	23571897	Chautagne Ef 1	-	Le Pont Beauv. Us 2	23571963 12H45	... - ...
50219.	... - ...	23571898	Nivolet Fc 2	-	Domessin U.S. 1	23571964	... - ...
50220.	... - ... 12H45	23571899	La Ravoire Us 2	-	Yenne Ca 1	23571965	... - ...
50221.	... - ... 12H45	23571900	Chartr. Guiers Us 2	-	Brison St Inn 1	23571966	... - ...
<b>Journée 07 - Aller</b> 07/11/2021				<b>Journée 18 - Retour</b> 24/04/2022			
50222.	... - ...	23571901	Cham. Sport 73 2	-	Fc Chambotte 3	23571967 12H45	... - ...
50223.	... - ...	23571902	Brison St Inn 1	-	La Ravoire Us 2	23571968 12H45	... - ...
50224.	... - ...	23571903	Yenne Ca 1	-	Chautagne Ef 1	23571969	... - ...
50225.	... - ...	23571904	Domessin U.S. 1	-	Chartr. Guiers Us 2	23571970 12H45	... - ...
50226.	... - ... 12H15	23571905	Le Pont Beauv. Us 2	-	Sud Lac Fc 1	23571971	... - ...
50227.	... - ...	23571906	Le Bourget Du Lac Es 1	-	Nivolet Fc 2	23571972	... - ...
<b>Journée 08 - Aller</b> 14/11/2021				<b>Journée 19 - Retour</b> 01/05/2022			
50228.	... - ... 12H15	23571907	Le Pont Beauv. Us 2	-	Cham. Sport 73 2	23571973	... - ...
50229.	... - ...	23571908	Sud Lac Fc 1	-	Yenne Ca 1	23571974	... - ...
50230.	... - ...	23571909	Chautagne Ef 1	-	Brison St Inn 1	23571975	... - ...
50231.	... - ...	23571910	Nivolet Fc 2	-	Fc Chambotte 3	23571976 12H45	... - ...
50232.	... - ... 12H15	23571911	La Ravoire Us 2	-	Domessin U.S. 1	23571977	... - ...
50233.	... - ... 12H15	23571912	Chartr. Guiers Us 2	-	Le Bourget Du Lac Es 1	23571978	... - ...
<b>Journée 09 - Aller</b> 21/11/2021				<b>Journée 20 - Retour</b> 15/05/2022			
50234.	... - ...	23571913	Cham. Sport 73 2	-	Nivolet Fc 2	23571979	... - ...
50235.	... - ...	23571914	Brison St Inn 1	-	Sud Lac Fc 1	23571980	... - ...
50236.	... - ...	23571915	Yenne Ca 1	-	Le Pont Beauv. Us 2	23571981 12H45	... - ...
50237.	... - ...	23571916	Domessin U.S. 1	-	Chautagne Ef 1	23571982	... - ...
50238.	... - ...	23571917	Le Bourget Du Lac Es 1	-	La Ravoire Us 2	23571983 12H45	... - ...
50239.	... - ... 12H15	23571918	Fc Chambotte 3	-	Chartr. Guiers Us 2	23571984 12H45	... - ...

<b>Journée 10 - Aller</b>				<b>Journée 21 - Retour</b>			
28/11/2021				22/05/2022			
50240.	... - ...		23571919	Yenne Ca 1	- Cham. Sport 73 2	23571985	... - ...
50241.	... - ...	12H15	23571920	Le Pont Beauv. Us 2	- Brison St Inn 1	23571986	... - ...
50242.	... - ...		23571921	Sud Lac Fc 1	- Domessin U.S. 1	23571987	... - ...
50243.	... - ...		23571922	Chautagne Ef 1	- Le Bourget Du Lac Es 1	23571988	... - ...
50244.	... - ...	12H15	23571923	La Ravoire Us 2	- Fc Chambotte 3	23571989	12H45 ... - ...
50245.	... - ...	12H15	23571924	Chartr. Guiers Us 2	- Nivolet Fc 2	23571990	... - ...

<b>Journée 11 - Aller</b>				<b>Journée 22 - Retour</b>			
05/12/2021				29/05/2022			
50246.	... - ...		23571925	Cham. Sport 73 2	- Chartr. Guiers Us 2	23571991	12H45 ... - ...
50247.	... - ...		23571926	Brison St Inn 1	- Yenne Ca 1	23571992	... - ...
50248.	... - ...		23571927	Domessin U.S. 1	- Le Pont Beauv. Us 2	23571993	12H45 ... - ...
50249.	... - ...		23571928	Le Bourget Du Lac Es 1	- Sud Lac Fc 1	23571994	... - ...
50250.	... - ...	12H15	23571929	Fc Chambotte 3	- Chautagne Ef 1	23571995	... - ...
50251.	... - ...		23571930	Nivolet Fc 2	- La Ravoire Us 2	23571996	12H45 ... - ...

D3 / Phase 1

4

\* Match lever de rideau

Poule B

Début été : 15H Début hiver : 14H30

Bozel Mt Jovet As 1	Cam St Jean 2	Coeur Savoie F 1	Haute Tarentaise Fc 2
La Rochette Fc 1	St Baldoph Fc 1	St Michel Fc 1	St Remy Us 1
Uo Albertville 2	Val D Hyeres Ent. 2	Villargondran Fc 1	

Journée 01 - Aller 12/09/2021				Journée 12 - Retour 12/12/2021				
50253.	... - ...	11/09/21 20H	23571998	Villargondran Fc 1	-	Uo Albertville 2	23572064	... - ...
50252.	... - ...	12H45	23571997	Haute Tarentaise Fc 2	-	La Rochette Fc 1	23572063	... - ...
50254.	... - ...		23571999	St Baldoph Fc 1	-	Coeur Savoie F 1	23572065	... - ...
50255.	... - ...		23572000	St Michel Fc 1	-	Cam St Jean 2	23572066	12H15 ... - ...
50256.	... - ...		23572001	Bozel Mt Jovet As 1	-	Val D Hyeres Ent. 2	23572067	... - ...
50257.	... - ...		23572002	St Remy Us 1	-	Non affecté 12	23572068	... - ...

Journée 02 - Aller 26/09/2021				Journée 13 - Retour 13/03/2022				
50258.	... - ...		23572003	Uo Albertville 2	-	La Rochette Fc 1	23572069	... - ...
50259.	... - ...		23572004	Coeur Savoie F 1	-	Villargondran Fc 1	23572070	12/03/22 20H ... - ...
50260.	... - ...	12H45	23572005	Cam St Jean 2	-	St Baldoph Fc 1	23572071	... - ...
50261.	... - ...		23572006	Val D Hyeres Ent. 2	-	St Michel Fc 1	23572072	... - ...
50262.	... - ...		23572007	St Remy Us 1	-	Haute Tarentaise Fc 2	23572073	12H45 ... - ...
50263.	... - ...		23572008	Non affecté 12	-	Bozel Mt Jovet As 1	23572074	12/03/22 20H ... - ...

Journée 03 - Aller 03/10/2021				Journée 14 - Retour 20/03/2022				
50266.	... - ...	02/10/21 20H	23572011	Villargondran Fc 1	-	Cam St Jean 2	23572077	12H45 ... - ...
50264.	... - ...	12H45	23572009	Haute Tarentaise Fc 2	-	Uo Albertville 2	23572075	... - ...
50265.	... - ...		23572010	La Rochette Fc 1	-	Coeur Savoie F 1	23572076	... - ...
50267.	... - ...		23572012	St Baldoph Fc 1	-	Val D Hyeres Ent. 2	23572078	... - ...
50268.	... - ...		23572013	St Michel Fc 1	-	Non affecté 12	23572079	... - ...
50269.	... - ...		23572014	Bozel Mt Jovet As 1	-	St Remy Us 1	23572080	... - ...

Journée 04 - Aller 10/10/2021				Journée 15 - Retour 27/03/2022				
50270.	... - ...		23572015	Coeur Savoie F 1	-	Uo Albertville 2	23572081	... - ...
50271.	... - ...	12H45	23572016	Cam St Jean 2	-	La Rochette Fc 1	23572082	... - ...
50272.	... - ...		23572017	Bozel Mt Jovet As 1	-	Haute Tarentaise Fc 2	23572083	12H45 ... - ...
50273.	... - ...		23572018	Val D Hyeres Ent. 2	-	Villargondran Fc 1	23572084	26/03/22 20H ... - ...
50274.	... - ...		23572019	St Remy Us 1	-	St Michel Fc 1	23572085	... - ...
50275.	... - ...		23572020	Non affecté 12	-	St Baldoph Fc 1	23572086	... - ...

<b>Journée 05 - Aller</b> 17/10/2021					<b>Journée 16 - Retour</b> 03/04/2022				
50276.	...	...	12H45	23572021	Haute Tarentaise Fc 2 -	Coeur Savoie F 1	23572087	...	...
50277.	...	...		23572022	La Rochette Fc 1 -	Val D Hyeres Ent. 2	23572088	...	...
50278.	...	...		23572023	Villargondran Fc 1 -	Non affecté 12	23572089	...	...
50279.	...	...		23572024	Uo Albertville 2 -	Cam St Jean 2	23572090	12H45	...
50280.	...	...		23572025	St Baldoph Fc 1 -	St Remy Us 1	23572091	...	...
50281.	...	...		23572026	St Michel Fc 1 -	Bozel Mt Jovet As 1	23572092	...	...
<b>Journée 06 - Aller</b> 24/10/2021					<b>Journée 17 - Retour</b> 10/04/2022				
50282.	...	...		23572027	St Michel Fc 1 -	Haute Tarentaise Fc 2	23572093	12H45	...
50283.	...	...	12H45	23572028	Cam St Jean 2 -	Coeur Savoie F 1	23572094	...	...
50284.	...	...		23572029	Bozel Mt Jovet As 1 -	St Baldoph Fc 1	23572095	...	...
50285.	...	...		23572030	Val D Hyeres Ent. 2 -	Uo Albertville 2	23572096	...	...
50286.	...	...		23572031	St Remy Us 1 -	Villargondran Fc 1	23572097	09/04/22 20H	...
50287.	...	...		23572032	Non affecté 12 -	La Rochette Fc 1	23572098	...	...
<b>Journée 07 - Aller</b> 07/11/2021					<b>Journée 18 - Retour</b> 24/04/2022				
50290.	...	...	06/11/21 20H	23572035	Villargondran Fc 1 -	Bozel Mt Jovet As 1	23572101	...	...
50288.	...	...	12H15	23572033	Haute Tarentaise Fc 2 -	Cam St Jean 2	23572099	12H45	...
50289.	...	...		23572034	La Rochette Fc 1 -	St Remy Us 1	23572100	...	...
50291.	...	...		23572036	Uo Albertville 2 -	Non affecté 12	23572102	...	...
50292.	...	...		23572037	St Baldoph Fc 1 -	St Michel Fc 1	23572103	...	...
50293.	...	...		23572038	Coeur Savoie F 1 -	Val D Hyeres Ent. 2	23572104	...	...
<b>Journée 08 - Aller</b> 14/11/2021					<b>Journée 19 - Retour</b> 01/05/2022				
50294.	...	...		23572039	St Baldoph Fc 1 -	Haute Tarentaise Fc 2	23572105	12H45	...
50295.	...	...		23572040	St Michel Fc 1 -	Villargondran Fc 1	23572106	30/04/22 20H	...
50296.	...	...		23572041	Bozel Mt Jovet As 1 -	La Rochette Fc 1	23572107	...	...
50297.	...	...		23572042	Val D Hyeres Ent. 2 -	Cam St Jean 2	23572108	12H45	...
50298.	...	...		23572043	St Remy Us 1 -	Uo Albertville 2	23572109	...	...
50299.	...	...		23572044	Non affecté 12 -	Coeur Savoie F 1	23572110	...	...
<b>Journée 09 - Aller</b> 21/11/2021					<b>Journée 20 - Retour</b> 15/05/2022				
50302.	...	...	20/11/21 20H	23572047	Villargondran Fc 1 -	St Baldoph Fc 1	23572113	...	...
50300.	...	...	12H15	23572045	Haute Tarentaise Fc 2 -	Val D Hyeres Ent. 2	23572111	...	...
50301.	...	...		23572046	La Rochette Fc 1 -	St Michel Fc 1	23572112	...	...
50303.	...	...		23572048	Uo Albertville 2 -	Bozel Mt Jovet As 1	23572114	...	...
50304.	...	...		23572049	Coeur Savoie F 1 -	St Remy Us 1	23572115	...	...
50305.	...	...	12H15	23572050	Cam St Jean 2 -	Non affecté 12	23572116	...	...

<b>Journée 10</b> - Aller 28/11/2021					<b>Journée 21</b> - Retour 22/05/2022				
50306.	... - ...	27/11/21 20H	23572051	Villargondran Fc 1	-	Haute Tarentaise Fc 2	23572117	12H45	... - ...
50307.	... - ...		23572052	St Baldoph Fc 1	-	La Rochette Fc 1	23572118		... - ...
50308.	... - ...		23572053	St Michel Fc 1	-	Uo Albertville 2	23572119		... - ...
50309.	... - ...		23572054	Bozel Mt Jovet As 1	-	Coeur Savoie F 1	23572120		... - ...
50310.	... - ...		23572055	St Remy Us 1	-	Cam St Jean 2	23572121	12H45	... - ...
50311.	... - ...		23572056	Non affecté 12	-	Val D Hyeres Ent. 2	23572122		... - ...
<b>Journée 11</b> - Aller 05/12/2021					<b>Journée 22</b> - Retour 29/05/2022				
50312.	... - ...	12H15	23572057	Haute Tarentaise Fc 2	-	Non affecté 12	23572123		... - ...
50313.	... - ...		23572058	La Rochette Fc 1	-	Villargondran Fc 1	23572124	28/05/22 20H	... - ...
50314.	... - ...		23572059	Uo Albertville 2	-	St Baldoph Fc 1	23572125		... - ...
50315.	... - ...		23572060	Coeur Savoie F 1	-	St Michel Fc 1	23572126		... - ...
50316.	... - ...	12H15	23572061	Cam St Jean 2	-	Bozel Mt Jovet As 1	23572127		... - ...
50317.	... - ...		23572062	Val D Hyeres Ent. 2	-	St Remy Us 1	23572128		... - ...

D4 / Phase 1

5

\* Match lever de rideau

Poule A

Début été : 15H Début hiver : 14H30

Aix Fc 3	Challes S.F. 1	Chautagne Ef 2	Chy Mayotte 73 Aj 1
Chy Port.Cx.Rge 2	Coeur Savoie F 2	Cognin Sp. 2	La Bridoire As 1
Novalaise As 2	St Baldoph Fc 2		

Journée 01 - Aller 12/09/2021				Journée 10 - Retour 28/11/2021			
50318.	... - ...	23600649	Chy Mayotte 73 Aj 1	-	Coeur Savoie F 2	23600694	12H15 ... - ...
50319.	... - ...	23600650	Chautagne Ef 2	-	Chy Port.Cx.Rge 2	23600695	12H15 ... - ...
50320.	... - ...	23600651	Challes S.F. 1	-	La Bridoire As 1	23600696	... - ...
50321.	... - ... 12H45	23600652	Cognin Sp. 2	-	Aix Fc 3	23600697	... - ...
50322.	... - ... 12H45	23600653	St Baldoph Fc 2	-	Novalaise As 2	23600698	12H15 ... - ...
Journée 02 - Aller 26/09/2021				Journée 11 - Retour 05/12/2021			
50323.	... - ...	23600654	La Bridoire As 1	-	Chy Mayotte 73 Aj 1	23600699	... - ...
50324.	... - ... 12H45	23600655	Coeur Savoie F 2	-	Chautagne Ef 2	23600700	... - ...
50325.	... - ... 12H45	23600656	Chy Port.Cx.Rge 2	-	Cognin Sp. 2	23600701	12H15 ... - ...
50326.	... - ... 12H45	23600657	Novalaise As 2	-	Challes S.F. 1	23600702	... - ...
50327.	... - ...	23600658	Aix Fc 3	-	St Baldoph Fc 2	23600703	12H15 ... - ...
Journée 03 - Aller 03/10/2021				Journée 12 - Retour 03/04/2022			
50328.	... - ...	23600659	Chy Mayotte 73 Aj 1	-	Novalaise As 2	23600704	12H45 ... - ...
50329.	... - ...	23600660	La Bridoire As 1	-	Coeur Savoie F 2	23600705	12H45 ... - ...
50330.	... - ... 12H45	23600661	Cognin Sp. 2	-	Chautagne Ef 2	23600706	... - ...
50331.	... - ... 12H45	23600662	St Baldoph Fc 2	-	Chy Port.Cx.Rge 2	23600707	12H45 ... - ...
50332.	... - ...	23600663	Challes S.F. 1	-	Aix Fc 3	23600708	... - ...
Journée 04 - Aller 10/10/2021				Journée 13 - Retour 10/04/2022			
50333.	... - ...	23600664	Aix Fc 3	-	Chy Mayotte 73 Aj 1	23600709	... - ...
50334.	... - ... 12H45	23600665	Coeur Savoie F 2	-	Cognin Sp. 2	23600710	12H45 ... - ...
50335.	... - ...	23600666	Chautagne Ef 2	-	St Baldoph Fc 2	23600711	12H45 ... - ...
50336.	... - ... 12H45	23600667	Chy Port.Cx.Rge 2	-	Challes S.F. 1	23600712	... - ...
50337.	... - ... 12H45	23600668	Novalaise As 2	-	La Bridoire As 1	23600713	... - ...
Journée 05 - Aller 17/10/2021				Journée 14 - Retour 24/04/2022			
50338.	... - ...	23600669	Chy Mayotte 73 Aj 1	-	Chy Port.Cx.Rge 2	23600714	12H45 ... - ...
50339.	... - ... 12H45	23600670	Coeur Savoie F 2	-	Novalaise As 2	23600715	12H45 ... - ...
50340.	... - ... 12H45	23600671	St Baldoph Fc 2	-	Cognin Sp. 2	23600716	12H45 ... - ...
50341.	... - ...	23600672	Challes S.F. 1	-	Chautagne Ef 2	23600717	... - ...
50342.	... - ...	23600673	La Bridoire As 1	-	Aix Fc 3	23600718	... - ...

<b>Journée 06 - Aller</b> 24/10/2021					<b>Journée 15 - Retour</b> 01/05/2022				
50343.	... - ...		23600674	Chautagne Ef 2	- Chy Mayotte 73 Aj 1	23600719		... - ...	
50344.	... - ...	12H45	23600675	St Baldoph Fc 2	- Coeur Savoie F 2	23600720	12H45	... - ...	
50345.	... - ...	12H45	23600676	Chy Port.Cx.Rge 2	- La Bridoire As 1	23600721		... - ...	
50346.	... - ...	12H45	23600677	Cognin Sp. 2	- Challes S.F. 1	23600722		... - ...	
50347.	... - ...		23600678	Aix Fc 3	- Novalaise As 2	23600723	12H45	... - ...	
<b>Journée 07 - Aller</b> 07/11/2021					<b>Journée 16 - Retour</b> 15/05/2022				
50348.	... - ...		23600679	Chy Mayotte 73 Aj 1	- Cognin Sp. 2	23600724	12H45	... - ...	
50349.	... - ...	12H15	23600680	Coeur Savoie F 2	- Aix Fc 3	23600725		... - ...	
50350.	... - ...		23600681	La Bridoire As 1	- Chautagne Ef 2	23600726		... - ...	
50351.	... - ...	12H15	23600682	Novalaise As 2	- Chy Port.Cx.Rge 2	23600727	12H45	... - ...	
50352.	... - ...		23600683	Challes S.F. 1	- St Baldoph Fc 2	23600728	12H45	... - ...	
<b>Journée 08 - Aller</b> 14/11/2021					<b>Journée 17 - Retour</b> 22/05/2022				
50353.	... - ...	12H15	23600684	St Baldoph Fc 2	- Chy Mayotte 73 Aj 1	23600729		... - ...	
50354.	... - ...		23600685	Challes S.F. 1	- Coeur Savoie F 2	23600730	12H45	... - ...	
50355.	... - ...		23600686	Chautagne Ef 2	- Novalaise As 2	23600731	12H45	... - ...	
50356.	... - ...	12H15	23600687	Chy Port.Cx.Rge 2	- Aix Fc 3	23600732		... - ...	
50357.	... - ...	12H15	23600688	Cognin Sp. 2	- La Bridoire As 1	23600733		... - ...	
<b>Journée 09 - Aller</b> 21/11/2021					<b>Journée 18 - Retour</b> 29/05/2022				
50358.	... - ...		23600689	Chy Mayotte 73 Aj 1	- Challes S.F. 1	23600734		... - ...	
50359.	... - ...	12H15	23600690	Coeur Savoie F 2	- Chy Port.Cx.Rge 2	23600735	12H45	... - ...	
50360.	... - ...		23600691	Aix Fc 3	- Chautagne Ef 2	23600736		... - ...	
50361.	... - ...		23600692	La Bridoire As 1	- St Baldoph Fc 2	23600737	12H45	... - ...	
50362.	... - ...	12H15	23600693	Novalaise As 2	- Cognin Sp. 2	23600738	12H45	... - ...	

D4 / Phase 1

6

\* Match lever de rideau

Poule B

Début été : 15H Début hiver : 14H30

A.S. Hcs 1	Aiguebelle Usc 2	Bauges Fc 1	Cuines Val D Arc As 2
La Bathie Us 2	Laissaud Fc 2	Mercury B. Etoile Fc 2	Modane Us 2
Montmelian Af 2	St Julien Fc 1	St Pierre Albigny 2	Ugine As 2

Journée 01 - Aller 12/09/2021				Journée 12 - Retour 12/12/2021				
50363.	... - ...	12H45	23600739	Ugine As 2	- Mercury B. Etoile Fc 2	23600805	12H15	... - ...
50364.	... - ...	12H45	23600740	St Pierre Albigny 2	- A.S. Hcs 1	23600806		... - ...
50365.	... - ...	12H45	23600741	Modane Us 2	- Montmelian Af 2	23600807	12H15	... - ...
50366.	... - ...		23600742	Bauges Fc 1	- St Julien Fc 1	23600808		... - ...
50367.	... - ...	12H45	23600743	Cuines Val D Arc As 2	- La Bathie Us 2	23600809	12H15	... - ...
50368.	... - ...	12H45	23600744	Laissaud Fc 2	- Aiguebelle Usc 2	23600810	12H15	... - ...
Journée 02 - Aller 26/09/2021				Journée 13 - Retour 13/03/2022				
50369.	... - ...		23600745	A.S. Hcs 1	- Mercury B. Etoile Fc 2	23600811	12H45	... - ...
50370.	... - ...	12H45	23600746	Montmelian Af 2	- St Pierre Albigny 2	23600812	12H45	... - ...
50371.	... - ...		23600747	St Julien Fc 1	- Modane Us 2	23600813	12H45	... - ...
50372.	... - ...	12H45	23600748	La Bathie Us 2	- Bauges Fc 1	23600814		... - ...
50373.	... - ...	12H45	23600749	Laissaud Fc 2	- Ugine As 2	23600815	12H45	... - ...
50374.	... - ...	12H45	23600750	Aiguebelle Usc 2	- Cuines Val D Arc As 2	23600816	12H45	... - ...
Journée 03 - Aller 03/10/2021				Journée 14 - Retour 20/03/2022				
50375.	... - ...	12H45	23600751	Ugine As 2	- A.S. Hcs 1	23600817		... - ...
50376.	... - ...	12H45	23600752	Mercury B. Etoile Fc 2	- Montmelian Af 2	23600818	12H45	... - ...
50377.	... - ...	12H45	23600753	St Pierre Albigny 2	- St Julien Fc 1	23600819		... - ...
50378.	... - ...	12H45	23600754	Modane Us 2	- La Bathie Us 2	23600820	12H45	... - ...
50379.	... - ...		23600755	Bauges Fc 1	- Aiguebelle Usc 2	23600821	12H45	... - ...
50380.	... - ...	12H45	23600756	Cuines Val D Arc As 2	- Laissaud Fc 2	23600822	12H45	... - ...
Journée 04 - Aller 10/10/2021				Journée 15 - Retour 27/03/2022				
50381.	... - ...	12H45	23600757	Montmelian Af 2	- A.S. Hcs 1	23600823		... - ...
50382.	... - ...		23600758	St Julien Fc 1	- Mercury B. Etoile Fc 2	23600824	12H45	... - ...
50383.	... - ...	12H45	23600759	Cuines Val D Arc As 2	- Ugine As 2	23600825	12H45	... - ...
50384.	... - ...	12H45	23600760	La Bathie Us 2	- St Pierre Albigny 2	23600826	12H45	... - ...
50385.	... - ...	12H45	23600761	Laissaud Fc 2	- Bauges Fc 1	23600827		... - ...
50386.	... - ...	12H45	23600762	Aiguebelle Usc 2	- Modane Us 2	23600828	12H45	... - ...

<b>Journée 05 - Aller</b> 17/10/2021					<b>Journée 16 - Retour</b> 03/04/2022				
50387.	...	12H45	23600763	Ugine As 2	-	Montmelian Af 2	23600829	12H45	... - ...
50388.	...	12H45	23600764	Mercury B. Etoile Fc 2	-	La Bathie Us 2	23600830	12H45	... - ...
50389.	...	12H45	23600765	St Pierre Albigny 2	-	Aiguebelle Usc 2	23600831	12H45	... - ...
50390.	...		23600766	A.S. Hcs 1	-	St Julien Fc 1	23600832		... - ...
50391.	...	12H45	23600767	Modane Us 2	-	Laissaud Fc 2	23600833	12H45	... - ...
50392.	...		23600768	Bauges Fc 1	-	Cuines Val D Arc As 2	23600834	12H45	... - ...
<b>Journée 06 - Aller</b> 24/10/2021					<b>Journée 17 - Retour</b> 10/04/2022				
50393.	...	12H45	23600769	Ugine As 2	-	Bauges Fc 1	23600835		... - ...
50394.	...		23600770	St Julien Fc 1	-	Montmelian Af 2	23600836	12H45	... - ...
50395.	...	12H45	23600771	Cuines Val D Arc As 2	-	Modane Us 2	23600837	12H45	... - ...
50396.	...	12H45	23600772	La Bathie Us 2	-	A.S. Hcs 1	23600838		... - ...
50397.	...	12H45	23600773	Laissaud Fc 2	-	St Pierre Albigny 2	23600839	12H45	... - ...
50398.	...	12H45	23600774	Aiguebelle Usc 2	-	Mercury B. Etoile Fc 2	23600840	12H45	... - ...
<b>Journée 07 - Aller</b> 07/11/2021					<b>Journée 18 - Retour</b> 24/04/2022				
50399.	...	12H15	23600775	Ugine As 2	-	St Julien Fc 1	23600841		... - ...
50400.	...	12H15	23600776	Mercury B. Etoile Fc 2	-	Laissaud Fc 2	23600842	12H45	... - ...
50401.	...	12H15	23600777	St Pierre Albigny 2	-	Cuines Val D Arc As 2	23600843	12H45	... - ...
50402.	...		23600778	A.S. Hcs 1	-	Aiguebelle Usc 2	23600844	12H45	... - ...
50403.	...	12H15	23600779	Modane Us 2	-	Bauges Fc 1	23600845		... - ...
50404.	...	12H15	23600780	Montmelian Af 2	-	La Bathie Us 2	23600846	12H45	... - ...
<b>Journée 08 - Aller</b> 14/11/2021					<b>Journée 19 - Retour</b> 01/05/2022				
50405.	...	12H15	23600781	Modane Us 2	-	Ugine As 2	23600847	12H45	... - ...
50406.	...		23600782	Bauges Fc 1	-	St Pierre Albigny 2	23600848	12H45	... - ...
50407.	...	12H15	23600783	Cuines Val D Arc As 2	-	Mercury B. Etoile Fc 2	23600849	12H45	... - ...
50408.	...	12H15	23600784	La Bathie Us 2	-	St Julien Fc 1	23600850		... - ...
50409.	...	12H15	23600785	Laissaud Fc 2	-	A.S. Hcs 1	23600851		... - ...
50410.	...	12H15	23600786	Aiguebelle Usc 2	-	Montmelian Af 2	23600852	12H45	... - ...
<b>Journée 09 - Aller</b> 21/11/2021					<b>Journée 20 - Retour</b> 15/05/2022				
50411.	...	12H15	23600787	Ugine As 2	-	La Bathie Us 2	23600853	12H45	... - ...
50412.	...	12H15	23600788	Mercury B. Etoile Fc 2	-	Bauges Fc 1	23600854		... - ...
50413.	...	12H15	23600789	St Pierre Albigny 2	-	Modane Us 2	23600855	12H45	... - ...
50414.	...		23600790	A.S. Hcs 1	-	Cuines Val D Arc As 2	23600856	12H45	... - ...
50415.	...	12H15	23600791	Montmelian Af 2	-	Laissaud Fc 2	23600857	12H45	... - ...
50416.	...		23600792	St Julien Fc 1	-	Aiguebelle Usc 2	23600858	12H45	... - ...

<b>Journée 10</b> - Aller 28/11/2021					<b>Journée 21</b> - Retour 22/05/2022						
50417.	...	...	12H15	23600793	St Pierre Albigny 2	-	Ugine As 2	23600859	12H45	...	...
50418.	...	...	12H15	23600794	Modane Us 2	-	Mercury B. Etoile Fc 2	23600860	12H45	...	...
50419.	...	...		23600795	Bauges Fc 1	-	A.S. Hcs 1	23600861		...	...
50420.	...	...	12H15	23600796	Cuines Val D Arc As 2	-	Montmelian Af 2	23600862	12H45	...	...
50421.	...	...	12H15	23600797	Laissaud Fc 2	-	St Julien Fc 1	23600863		...	...
50422.	...	...	12H15	23600798	Aiguebelle Usc 2	-	La Bathie Us 2	23600864	12H45	...	...

<b>Journée 11</b> - Aller 05/12/2021					<b>Journée 22</b> - Retour 29/05/2022						
50423.	...	...	12H15	23600799	Ugine As 2	-	Aiguebelle Usc 2	23600865	12H45	...	...
50424.	...	...	12H15	23600800	Mercury B. Etoile Fc 2	-	St Pierre Albigny 2	23600866	12H45	...	...
50425.	...	...		23600801	A.S. Hcs 1	-	Modane Us 2	23600867	12H45	...	...
50426.	...	...	12H15	23600802	Montmelian Af 2	-	Bauges Fc 1	23600868		...	...
50427.	...	...		23600803	St Julien Fc 1	-	Cuines Val D Arc As 2	23600869	12H45	...	...
50428.	...	...	12H15	23600804	La Bathie Us 2	-	Laissaud Fc 2	23600870	12H45	...	...



**DISTRICT SAVOIE FOOTBALL**



# **Assemblée Générale Samedi 28 AOUT 2021**

---

**LAISSAUD**

**Salle des Fêtes**



B.P. 401 • 73004 CHAMBERY CEDEX • Tél. 04 79 33 84 45 • Port. 06 06 88 69 81  
E-mail : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr) - Site Internet : <https://savoie.fff.fr>



# FC LAISSAUD

## FC LAISSAUD

Un club rural de plus de 40 ans



**1977**

Création du club

**1996**

Création de l'école de football

**2001**

1<sup>er</sup> titre de champion de Savoie 3<sup>ème</sup> division

**2009**

1<sup>er</sup> Label école de football

**2010 - 2012**

Trois titres de champion de Savoie et trois accessions successives : du jamais vu en Savoie

**2013**

Renouvellement du label. Embauche d'un salarié

**2016**

Label Espoir

**2019**

Renouvellement label Espoir

#FORMATION

#TRAVAILD'ÉQUIPE

#PLAISIR

#CONVIVIALITÉ



## FC LAISSAUD

- Nombre de licenciés :

**220** pour la saison 2019/2020

**130** licenciés de moins de 18 ans

**40** dirigeants bénévoles

**1** salarié diplômé

**15** éducateurs diplômés

- Entente avec Montmélian AF et FC La Rochette en catégorie U15 et U17

#FORMATION

#TRAVAILD'ÉQUIPE

#PLAISIR

#CONVIVIALITÉ

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**Samedi 28 AOUT 2021 à 9h00**  
**à LAISSAUD - Salle des Fêtes**

**Ordre du jour**

**08h00**

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Récupération des dotations COVID

**09h00**

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de LAISSAUD FC
- Allocution de Monsieur le Maire de LAISSAUD FC
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à LAISSAUD le 12 Septembre 2020
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général
- Approbation des comptes de la saison 2020-2021 – Rapport du Commissaire aux comptes
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2021-2022
- Examen des vœux.
- Election des représentants du District aux AG de la Ligue pour la saison

**Pause de quelques minutes**

- Résultat de l'élection des représentants du District aux AG de la Ligue pour la saison
- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRITS sur feuille à ENTETE du club avant le 16 AOUT 2021**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District

Vin d'honneur et repas vers 13 heures

**Présence Obligatoire des clubs**  
**Amende de 140€ en cas d'absence**

**Merci de respecter les directives gouvernementales en vigueur à la date de l'AG**  
**concernant les consignes sanitaires**

---

## RAPPORT du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

---

La pandémie du covid 19 a eu raison de notre saison sportive. C'est pourquoi, la rédaction d'un rapport moral tel que les saisons précédentes n'aurait pas de sens. De même, exceptionnellement, il n'y a pas de rapport des commissions.

Les élus du CD se sont appliqués à vous accompagner du mieux possible depuis 1 an. Vous avez été régulièrement informés des mesures prises par le gouvernement et la FFF. Nous avons mis en place des mesures financières spécifiques pour soutenir les clubs, ceci en plus du fond de solidarité de la FFF.

Grâce aux actions que vous avez mises en place auprès de vos licenciés, le district de Savoie a pu limiter la baisse de effectifs. Nous vous remercions des efforts d'accompagnement que vous avez effectués.

Vous trouverez néanmoins ci-après les statistiques des licences.

# STATISTIQUES LICENCES 2020/2021

DISTRICT DE LA SAVOIE

Statistiques par catégorie

		2020		2019		2018	
<b>Libre</b>							
Senior		2468	-138	2606	-112	2718	
Senior	(0000)	2		2	1	1	
U19 - U18		376	-59	435	32	403	
U17 - U16		519	-118	637	-44	681	
U15 - U14		766	-112	878	5	873	
U13 - U12		898	-99	997	-148	1145	
Football d'animation		2330	-567	2897	-376	3273	
Senior F		309	-14	323	-2	325	
U18 F - U17 F - U16 F		108	-8	116	24	92	
U15 F - U14 F		80	-28	108	-3	111	
U13 F - U12 F		124	-15	139	53	86	
Football d'animation F		261	-43	304	57	247	
<b>Total Libre</b>		<b>8241</b>		<b>9442</b>		<b>9955</b>	
<b>Futsal</b>							
Senior		72	-47	119	-21	140	
U19 - U18		5	-1	6	-4	10	
U17 - U16		2	-1	3	3		
U13 - U12		1	1				
Football d'animation		17	17		-1	1	
Senior F					-8	8	
U18 F - U17 F - U16 F					-2	2	
U13 F - U12 F		1	1				
Football d'animation F		5	5				
<b>Total Futsal</b>		<b>103</b>		<b>128</b>		<b>161</b>	
<b>Foot Loisir</b>							
Foot Loisir		22	-8	30	27	3	
<b>Total Foot Loisir</b>		<b>22</b>		<b>30</b>		<b>3</b>	
<b>Fédérale</b>							
Senior	(0000)	3	1	2	2		
<b>Total Fédérale</b>		<b>3</b>		<b>2</b>			
<b>Total Praticants</b>		<b>8369</b>		<b>9602</b>		<b>10119</b>	
<b>Technique</b>							
Régionale	(0000)		-1	1		1	
Régionale		50	14	36		36	
Nationale	(0000)	4	-2	6	1	5	
<b>Total Technique</b>		<b>54</b>		<b>43</b>		<b>42</b>	
<b>Educateur Fédéral</b>							
Educateur Fédéral		71	-4	75	4	71	
<b>Total Educateur Fédéral</b>		<b>71</b>		<b>75</b>		<b>71</b>	
<b>Animateur</b>							
Animateur		39	2	37	16	21	
<b>Total Animateur</b>		<b>39</b>		<b>37</b>		<b>21</b>	
<b>Dirigeant</b>							
Dirigeant		1093	-81	1174	7	1167	
Dirigeante		203	-21	224	17	207	
<b>Total Dirigeant</b>		<b>1296</b>		<b>1398</b>		<b>1374</b>	
<b>Arbitre</b>							
Arbitre		130	-7	137	-10	147	
<b>Total Arbitre</b>		<b>130</b>		<b>137</b>		<b>147</b>	
<b>Ayant Droit</b>							
Ayant Droit		69	14	55	2	53	
<b>Total Ayant Droit</b>		<b>69</b>		<b>55</b>		<b>53</b>	
<b>Total Licences</b>		<b>10028</b>		<b>11347</b>		<b>11827</b>	

## MÉDAILLES de LIGUE Saison 2020/2021

---

*Sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes*

### **Médaille ARGENT**

Luc ALIX	ES CHANAZ/DISTRICT
Guy DUCRUET	FC CHAUTAGNE
Fabien FONTAINE	DISTRICT
Jacky MESTACH	DISTRICT
Lionel PAGANONI	FC ST JULIEN MONTDENIS

### **Médaille OR**

Daniel DESMARIEUX	DISTRICT
-------------------	----------

### **Médaille FEDERALE ARGENT**

Alain HANS	DISTRICT
------------	----------

### **Médaille FEDERALE VERMEIL**

Daniel MAILLAND-ROSSET	ES DRUMETTAZ-MOUXY
------------------------	--------------------

### **Médaille FEDERALE OR**

Alain SALINO	DISTRICT
--------------	----------



---

## MÉDAILLES de DISTRICT

### Saison 2020/2021

---

#### Médaille ARGENT

Mickaël BERTHET	US LA MOTTE SERVOLEX
Chantal BERTON	ES CHANAZ
Nicolas BOULOT	FUTSAL LA ROCHETTE OLYMPIQUE
Robert CONSTANTIN	FC MERCURY
Mohamed DAÏF	DISTRICT
Patrick GIFFARD-LEVEQUE	US LA MOTTE SERVOLEX
Patrick LESUEUR	US LA BATHIE
Didier PERRIN	FC CHAUTAGNE
Pascal RUCCHIONE	AS CUINES LA CHAMBRE
Christophe TREVARIN	FC CHAUTAGNE
Michelle YANOZ	FC MERCURY

#### Médaille OR

Loreto BONDI	ES CHANAZ
Jérôme FALLETI	DISTRICT
Martine LECHALARD	DISTRICT



---

**Assemblée Générale  
Samedi 28 AOUT 2021**

---

**TRESORERIE**

**TARIFS**

**A partir de cette saison, des bons de formations d'un montant égal à 50 % du tarif pour des formations ou certifications pour les licenciés du district sont mis en places.**

<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
Cotisations District	140,00
Participation au Secrétariat	195,00
Participation au salaire du 3 <sup>ème</sup> technicien	70,00

**Championnats : Engagements**

D1 (Excellence), D2 (Promotion d'Excellence), D3 (1 <sup>ère</sup> Division)	140,00
D4 (2 <sup>ème</sup> Division), D5 (3 <sup>ème</sup> Division), Féminines, Futsal	105,00
U19 Juniors, U17 Cadets, U15 Minimes	26,00
U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins	gratuit
Foot Loisirs	gratuit
Coupes	gratuit

**Réclamations**

Appui de réserve en commission ou évocation	30,00
Autres frais lors d'une procédure disciplinaire ou réglementaire	80,00

**Amendes**

Absence non motivée suite à convocation (par personne absente)	35,00
Absence à l'assemblée générale (par club)	140,00
Non-retour de la fiche de renseignements (par club) et engagement d'équipe	35,00
Résultat non transmis sur internet (par rencontre, feuille de match version papier et FMI), absence	

**FMI****Voir tableau amendes FMI**

Paiement en retard des sommes dues	50,00
Frais de relance paiement en retard	35,00
Non-retour classeur technique	70,00
Frais administratif de report de convocation	35,00
Par licence manquante en rencontre officielle	6,00
Par licence manquante en rencontre officielle joueur foot réduit	3,00
Feuille de match en retard	6,00
Feuille de match incomplète ou non conforme	6,00
Brassard délégué absent	6,00
Feuille de match ou tout autre document demandé non parvenu	35,00
Changement d'horaire, de date, ou de terrain sans avertir la commission	35,00
Absence délégué sur la feuille de match	35,00
Participation de joueur, dirigeant, assujetti non licencié ou suspendu à un plateau ou à un match	75,00
Non déclaration préalable d'un tournoi pour homologation	75,00
Tournoi non homologué et organisé par un club contre avis de la commission	175,00
Frais refonte calendriers :	
Seniors, Féminines, Futsal	75,00
Jeunes	50,00
Tricherie terrain impraticable	175,00
Terrain non tracé ou mal aménagé	35,00

Non recours au délégué de secteur	15,00
Coupe : absence du port des maillots officiels par match	100,00
Absence responsable plateau	35,00
Dirigeant assujetti éducateur expulsé	45,00
Amende forfaitaire à arbitre si absence lors d'un contrôle	50,00
Objet prohibé (chiens, pyrotechniques...)	175,00
Menaces ou insultes sur les réseaux sociaux	175,00
Propos racistes envers un officiel, un joueur ou un dirigeant	175,00
Joueur expulsé	45,00
Seconde expulsion et suivantes	70,00
Avertissement	9,00
Rappel à l'ordre	9,00
Avertissement suivi de sanction ferme	45,00
Non accompagnement de l'arbitre	70,00
Bousculade à arbitre	175,00
Coups à arbitre	260,00
Match arrêté	175,00
Abandon de terrain	175,00
Mauvaise police sur le terrain	175,00
Mauvaise tenue du public	175,00
Conduite inconvenante du public	85,00
Comportement excessif du public	35,00
Courrier recommandé non retiré	35,00
Frais de dossier pour dossier soumis à instruction	60,00
Présence d'un joueur non qualifié sur la feuille de match	30,00
Présence d'un dirigeant non qualifié sur la feuille de match	30,00
Amende au club pour absence d'un joueur à une sélection	52,00
Mauvaise tenue d'une équipe avant, pendant et après la rencontre	85,00
Mise hors compétition d'une équipe suite à décision disciplinaire	200,00
Non présentation de licence à la date demandée	35,00
Falsification d'une feuille de match	175,00
Fraude sur identité ou licence	175,00
Ouverture d'un dossier contre un joueur suspendu participant à une rencontre	175,00
Ouverture d'un dossier par licence manquante	6,00

**Par match perdu par forfait Seniors**

1 <sup>er</sup> forfait	175,00
2 <sup>ème</sup> forfait	205,00
Forfait général	260,00

**Par match perdu par forfait Féminines Seniors**

1 <sup>er</sup> forfait	35,00
2 <sup>ème</sup> forfait	50,00
3 <sup>ème</sup> forfait	150,00

**Par match perdu par forfait U20 Juniors, U15 Minimes, U17 Cadets, Corps, Futsal**

1 <sup>er</sup> forfait	52,00
2 <sup>ème</sup> forfait	69,00
Forfait général	85,00

**Par match perdu par forfait Foot Animation**

1 <sup>er</sup> forfait	35,00
2 <sup>ème</sup> forfait	35,00
Forfait général	52,00

**Processus exceptionnel en D5 séniors pour la saison 2021-2022 (voir PV du 2 juin pour le CD du 31 mai)**

<b>Forfaits après formation des poules</b>	
Seniors	175,00
U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets, U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins	52,00
<b>Non déplacement sur un plateau de foot à 8 et foot d'animation</b>	
U13 Benjamins, U11 Pupilles, U9 Poussins, Féminines,	35,00
Somme à payer par les clubs fautifs aux clubs adverses du plateau : .... Km x 2,00 €	2,00
<b>Forfait en Coupes :</b>	
Seniors	85,00
U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets	52,00
U13 Benjamins, U11 Pupilles	17,00

**Processus exceptionnel en coupe jeunes pour la saison 2021-2022 (voir PV du 2 juin pour le CD du 31 mai)**

<b>Indemnités de forfait au club recevant</b>	
Seniors	85,00
Jeunes : U20 juniors, U15 Minimes, U17 Cadets	50,00
<b>Prix du kilomètre lors des forfaits</b>	2,00
<b>Prix du kilomètre pour match à rejouer pour terrain impraticable</b>	2,00
<b>Prix du kilomètre lors de terrain suspendu</b>	2,00
<b>Prix du kilomètre lorsqu'une rencontre est déplacée sur un autre terrain que celui du club recevant</b>	2,00
<b>Visite installations : éclairage, terrain, vestiaires</b>	gratuit
<b>Visite Label</b>	gratuit
<b>Stages :</b>	
- Formation modulaire, avec repas du midi	75,00
- Formation arbitrage	60,00
- J.A.T. (formation modulaire Mineur)	80,00

	<u>Sans hébergement</u>	<u>Stages sur 2 x 2 jours</u>	<u>Stages sur 4 jours consécutifs</u>
- C.F.F.1, C.F.F. 2, C.F.F. 3, C.F.F. 4 (*)	320,00	380,00	420,00
- Educateur gardien de but	150,00		

(\*) dont 30 € de frais de dossier définitivement acquis, dont 100 € de frais pédagogiques

**Certification :** 70,00

**En cas d'amende pour forfait, les clubs doivent obligatoirement transmettre tous les chèques au district, libellés au district, même pour d'autres clubs.**

# AMENDES FMI

## DISTRICT DE SAVOIE

<u>Première</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	<u>Deuxième</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	<u>Troisième (et suivantes)</u> Non transmission de la FMI le dimanche soir après 20 h	Foot à 11 Feuille papier non parvenue dans les délais de (48 heures)
<b>20 €</b> par match manquant	<b>30 €</b> par match manquant	<b>50 €</b> par match manquant	<b>35 €</b> par feuille
Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Seconde Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Troisième Non utilisation injustifiée de la FMI (sauf constat d'échec)	Nouvelle(s) Non utilisation(s) injustifiée(s) de la FMI (sauf constat d'échec)
<b>20 €</b> <b>par FMI manquante</b>	<b>30 €</b> <b>par FMI manquante</b>	<b>50 €</b> <b>par FMI manquante</b>	<b>100 €</b> <b>par FMI manquante</b>

- 1- Si le jour du match le club recevant avertit un membre de la commission du **non fonctionnement de la FMI** => Aucune amende infligée
- 2- Si un problème de FMI survient sur une tablette, une feuille de match papier est obligatoire. L'arbitre, officiel ou pas, devra indiquer par SMS ou téléphone le résultat du match à un membre de la commission avant 20 h.
- 3- Les amendes infligées aux clubs sont gérées par la commission FMI (Patrick Janet et Jérôme Spada).
- 4- Si le motif indiqué pour ne pas avoir utilisé la FMI est jugé acceptable par la commission => Aucune amende infligée
- 5- Si le motif indiqué pour ne pas avoir utilisé la FMI n'est pas jugé acceptable par la commission, une amende sera infligée

# COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2021/2022

District de Savoie de Football	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	30/06/22	12	30/06/20	12	Euros	%
<b>PRODUCTION VENDUES DE SERVICES</b>		<b>175 790,00</b>		<b>175 160,00</b>	<b>630,00</b>	<b>0,36</b>
70610000 COTISATIONS CLUBS		9 240,00		8 820,00	420,00	4,76
70610100 FORFAITS		2 500,00		4 500,00	-2 000,00	-44,44
70610500 PARTENARIATS ET DON		38 000,00		34 000,00	4 000,00	11,76
70610600 AMENDES LICENCES MANQUANTES		0,00		400,00	-400,00	-100,00
70610700 RECLAMATIONS		1 000,00		1 000,00	0,00	0,00
70610800 FRAIS DE DOSSIER		240,00		240,00	0,00	0,00
70610900 AMENDES DISCIPLINE		50 000,00		58 000,00	-8 000,00	-13,79
70611000 AMENDES REGLEMENTS		100,00		100,00	0,00	0,00
70611200 COTISATIONS SECRETARIAT		12 480,00		12 000,00	480,00	4,00
70611300 AMENDES RESULTATS NON SAISIS				200,00	-200,00	-100,00
70611400 AMENDES STATUT ARBITRAGE		900,00		1 700,00	-800,00	-47,06
70611500 AMENDES ABSENCES AG		0,00		0,00	0,00	
70611600 AMENDES ARBITRES		200,00		200,00	0,00	0,00
70612000 AMENDES DIVERSES		900,00		1 700,00	-800,00	-47,06
70613000 FRAIS REFONTE CALENDRIER		100,00		100,00	0,00	0,00
70614000 CAISSE SOLIDARITE ARBITRES		1 200,00		1 200,00	0,00	
70800000 PRODUITS DIVERS		2 100,00		2 100,00	0,00	0,00
70810000 ENGAGEMENTS SENIORS		14 500,00		15 000,00	-500,00	-3,33
70810200 ENGAGEMENTS JEUNES		5 500,00		5 500,00	0,00	0,00
70810300 PARTICIPATION ADJOINT TECHNIQUE		4 130,00		4 000,00	130,00	3,25
70859999 PARTICIPATION STAGES		30 000,00		22 000,00	8 000,00	36,36
70860500 PART. FORMATIONS MODULAIRES		900,00		600,00	300,00	50,00
70860999 PARTICIP. CANDIDATS ARBITRES		1 700,00		1 700,00	0,00	0,00
70863000 REFACTURATION LIVRES ARBITRES		100,00		100,00	0,00	0,00
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>175 790,00</b>		<b>175 160,00</b>	<b>630,00</b>	<b>0,36</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>329 500,00</b>		<b>211 500,00</b>	<b>118 000,00</b>	<b>55,79</b>
74000000 SUBVENTION D'ETAT (chômage partiel)		1 500,00			1 500,00	
74010000 SUBVENTION CONSEIL GENERAL		26 500,00		26 500,00	0,00	0,00
74015000 SUBVENTION CLASSES FOOT CG73		21 500,00		18 500,00	3 000,00	16,22
74020000 SUBVENTION LIGUE		47 000,00		49 500,00	-2 500,00	-5,05
74030000 SUBVENTION DDJS		15 000,00		14 000,00	1 000,00	7,14
74040000 SUBVENTION FFF		57 000,00		52 000,00	5 000,00	9,62
74041000 SUB. FFF CONTRAT OBJECTIF		51 000,00		51 000,00	0,00	0,00
74042000 FOND SOLID. DISTRICT 2022 PROV.		110 000,00				
74050000 SUBVENTIONS DIVERSES		0,00			0,00	
<b>REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES</b>		<b>1 000,00</b>		<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	
79100000 TRANSFERT CHARGE EXPLOITATION		1 000,00		500,00	500,00	
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>500,00</b>		<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	
75810000 PRODUITS DIVERS DE GESTION		500,00		500,00	0,00	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>506 790,00</b>		<b>387 660,00</b>	<b>119 130,00</b>	<b>30,73</b>

District de Savoie de Football		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		30/06/22 12	30/06/20 12	Euros	%
<b>ACHATS MATIERES PREMIERES ET AUTRES</b>		<b>51 600,00</b>	<b>58 800,00</b>	<b>-7 200,00</b>	<b>-12,24</b>
60100000	ANNUAIRES			0,00	
60110000	RECOMPENSES DIVERSES	14 000,00	16 000,00	-2 000,00	-12,50
60111000	RECOMPENSES COUPES	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
60112000	RECOMPENSES FUTSAL	1 500,00	1 800,00	-300,00	-16,67
60114000	RECOMPENSES ARBITRES	500,00	500,00	0,00	0,00
60115000	RECOMPENSES CARTON BLEU	7 500,00	10 000,00	-2 500,00	-25,00
60116000	BALLONS D'HONNEUR	3 000,00	4 500,00	-1 500,00	-33,33
60120000	MEDAILLES	100,00	500,00	-400,00	-80,00
60125000	FAIR PLAY	7 000,00	7 500,00	-500,00	-6,67
60130000	JOURNEE DES BENEVOLES	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>		<b>307 900,00</b>	<b>193 500,00</b>	<b>114 400,00</b>	<b>59,12</b>
60631000	ACH. EQUIP. COMM. TECHNIQUE	300,00	5 000,00	-4 700,00	-94,00
60631500	DOTATION CLASSES FOOT	16 000,00	14 500,00	1 500,00	10,34
60632000	ACH. PETIT MATERIEL	1 000,00	2 000,00	-1 000,00	-50,00
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	2 700,00	-700,00	-25,93
60641000	TRAVAUX D'IMPRIMERIE	2 500,00	3 000,00	-500,00	-16,67
61100000	SOUS-TRAITANCE GENERALE	400,00	400,00	0,00	0,00
61350000	LOCATIONS DIVERSES	500,00	700,00	-200,00	-28,57
61351000	LOCATIONS PHOTOCOPIEUR	3 400,00	3 200,00	200,00	6,25
61400000	CHARGES LOCATIVES	5 000,00	5 500,00	-500,00	-9,09
61503000	ENTRETIEN DE MATERIEL	200,00	200,00	0,00	0,00
61505000	LAVAGE MAILLOTS	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00
61565000	SAUVEGARDE INFORMATIQUE	1 000,00	750,00	250,00	33,33
61600000	ASSURANCE	350,00	350,00	0,00	0,00
61830000	DOCUMENTATION	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
61850000	STAGES COMM. TECHNIQUE	26 000,00	25 000,00	1 000,00	4,00
61851000	STAGES ARBITRES	4 100,00	4 100,00	0,00	0,00
62110000	SECRETARIAT CDOSS	18 000,00	23 000,00	-5 000,00	-21,74
62120000	HON. PSA	700,00	650,00	50,00	7,69
62250000	HONORAIRES	50,00	50,00	0,00	0,00
62260000	HON. COMMISSAIRE AUX COMPTES	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
62381000	SUBVENTIONS CLASSES FOOT	16 000,00	13 000,00	3 000,00	23,08
62384000	SUBVENTIONS FUTSAL	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
62385000	SUBVENTIONS JOURNEES ACCUEIL	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00
62440000	DEPL. COMITE DIRECTEUR	5 600,00	5 600,00	0,00	0,00
62440300	DEPL. ARBITRES	4 900,00	4 900,00	0,00	0,00
62440700	DEPL. COMM. DES COUPES	400,00	400,00	0,00	0,00
62440800	DEPL. COMM. DELEGATION	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
62441000	DEPL. COMM. FEMININES	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00
62441300	DEPL. COMM. FUTSAL	700,00	700,00	0,00	0,00
62441500	DEPL. COMM. DES JEUNES	500,00	500,00	0,00	0,00
62441600	DEPL. COMM. MEDICALE	150,00	150,00	0,00	0,00
62442000	DEPL. COMM. TECHNIQUE	12 000,00	11 500,00	500,00	4,35
62442100	DEPL. COMM. TERRAINS & FAFA	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
62442500	DEPL. TECHNICIENS SALARIES	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00
62443000	DEPL. ACCOMPAGN. ARBITRES	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00
62443500	DEPL. CLASSES FOOT	6 500,00	5 000,00	1 500,00	30,00
62570000	MISSIONS RECEPTIONS	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
62600000	TELEPHONE	4 000,00	2 300,00	1 700,00	73,91
62610000	AFFRANCHISSEMENTS	2 000,00	3 200,00	-1 200,00	-37,50
62710000	COMMISSIONS BANCAIRES	150,00	150,00	0,00	0,00
62716000	AIDE FORM. & STRUCT. DES CLUBS	10 500,00	2 000,00	8 500,00	
62718000	FD SOLIDARITE DISTRICT COVID 2022	110 000,00			
62810000	COTISATIONS	700,00	700,00	0,00	0,00
62811000	DONS	0,00	0,00	0,00	

District de Savoie de Football	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	30/06/22 12	30/06/20 12	Euros	%
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>33,33</b>
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	0,00	0,00	0,00	
IMPOTS	1 000,00			
63330000 FORMATION CONTINUE	1 000,00	1 500,00	-500,00	-33,33
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>106 000,00</b>	<b>109 000,00</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>-2,75</b>
64100000 SALAIRE BRUT	106 000,00	109 000,00	-3 000,00	-2,75
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>41 150,00</b>	<b>42 800,00</b>	<b>-1 650,00</b>	<b>-3,86</b>
64510000 COTIS. URSSAF + POLE EMPLOI	33 000,00	34 000,00	-1 000,00	-2,94
64530000 COTISATIONS RETRAITES IREC	6 000,00	6 600,00	-600,00	-9,09
64540000 COTISATIONS PREVOYANCE	1 650,00	1 700,00	-50,00	-2,94
64750000 PHARMACIE + MEDECINE TRAV.	500,00	500,00	0,00	0,00
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOB</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
68110000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>1 800,00</b>	<b>1 950,00</b>	<b>-150,00</b>	<b>-7,69</b>
65400000 PERTES /CREANCES IRRECOURV.	0,00	0,00	0,00	
65810000 CHARGES DIV. GES. COURANTES	500,00	650,00	-150,00	-23,08
68153000 PROVISIONS RETRAITES	1 300,00	1 300,00	0,00	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>513 450,00</b>	<b>410 550,00</b>	<b>102 900,00</b>	<b>25,06</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-6 660,00</b>	<b>-22 890,00</b>	<b>16 230,00</b>	<b>-70,90</b>
<b>PRODUITS AUTRES VAL. MOB.</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76220000 INTERETS COMPTE SUR LIVRET	700,00	700,00	0,00	0,00
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>6 200,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>-5 300,00</b>	<b>-46,09</b>
76400000 PRODUIT - TITRES DE PLACEMENTS	6 200,00	11 500,00	-5 300,00	-46,09
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>6 900,00</b>	<b>12 200,00</b>	<b>-5 300,00</b>	<b>-43,44</b>
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
66160000 INTERETS BANCAIRES		0,00	0,00	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 900,00</b>	<b>12 200,00</b>	<b>-5 300,00</b>	<b>-43,44</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>240,00</b>	<b>-10 690,00</b>	<b>10 930,00</b>	
<b>CHARGES EXCEP. SUR OPE. DE GESTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
67200000 CHARGES SUR EXE. ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>513 690,00</b>	<b>399 860,00</b>	<b>113 830,00</b>	<b>28,47</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>513 450,00</b>	<b>410 550,00</b>	<b>102 900,00</b>	<b>25,06</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>240,00</b>	<b>-10 690,00</b>	<b>10 930,00</b>	

**Candidatures des représentants des clubs de district aux AG de la ligue  
Auvergne-Rhône-Alpes de football  
de la saison 2021-2022**

**DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL  
REPRESENTANTS AUX A.G. DE LIGUE**

**Election du 28 août 2021**

DIETZ Hugues  
ELHOMBRE Pascal  
FONTAINE Fabien  
GACHET Jacky  
GALLET Patrick  
HUNSTEDT Gilles  
JANET Patrick  
JULLIARD Magalie  
LECHALARD Martine  
SAILE René  
SALINO Alain  
SOARES Hernani  
SPADA Jérôme  
THENIS Jean-Paul  
TOGNET André  
VALENTINO Christophe  
ANSELME Didier  
BILLAUD Maurice  
CAREGLIO Alain  
COHEN Serge  
CRESTEE Denis  
DESMARIEUX Daniel



## Procès-verbal du Comité Exécutif

---

<b>Réunion du :</b>	<b>Vendredi 20 août 2021</b>
<b>à :</b>	<b>13h</b>
<b>Présidence :</b>	M. Noël LE GRAET
<b>Présents :</b>	MME. Laura GEORGES et Hélène SCHRUB MM. Jean-Michel AULAS, Albert GEMMICH, Marc KELLER, Vincent LABRUNE, Philippe LAFRIQUE, Vincent NOLORGUES et Pascal PARENT
<b>Excusés :</b>	MME. Brigitte HENRIQUES MM. Eric BORGHINI, Philippe DIALLO et Jamel SANDJAK
<b>Assiste à la séance :</b>	M. Jean LAPEYRE

---

### **Décision relative à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la FFF, les Ligues et les Districts**

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,  
Vu le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,  
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,  
Vu le décret n°2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu l'article 18 des statuts de la FFF, selon lequel le Comité Exécutif « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements » et l'article 3 des Règlements Généraux selon lequel le Comité Exécutif « peut, en application de l'article 18 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogoire que dicterait l'intérêt supérieur du football »,

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football,

Considérant qu'il résulte de l'article 47.1 du décret du 1<sup>er</sup> juin 2021 susvisé, dans sa version en vigueur à ce jour, que la présentation du pass sanitaire est obligatoire pour l'accès aux établissements de plein air et aux établissements couverts, cette obligation, selon le décret, incombant aux participants ainsi qu'aux spectateurs,

Considérant que la FFF se doit bien évidemment de respecter les dispositions légales en vigueur et donc de veiller à ce que les compétitions qu'elle organise se déroulent dans des conditions qui garantissent la protection de la santé de toutes et tous,

Considérant que c'est dans ce contexte que la Direction des Compétitions Nationales et la Ligue du Football Amateur, en lien avec la Direction Fédérale Médicale, ont respectivement élaboré, dans le cadre fixé par la loi, un protocole de reprise des championnats nationaux et un protocole de reprise des compétitions régionales et départementales (ce dernier incluant les rencontres de Coupe de France organisées par les Ligues), étant précisé que de tels protocoles sont par définition amenés à être mis à jour au gré de l'évolution de la situation sanitaire et des éventuelles nouvelles dispositions légales qui pourraient entrer en vigueur,



Considérant qu'il est notamment rappelé, en application des dispositions légales, que le club recevant est tenu de s'assurer que toute personne qui souhaite accéder à l'installation sportive présente un pass sanitaire valide, à défaut de quoi il encourt une sanction,

Considérant qu'il est toutefois précisé dans le protocole relatif aux championnats régionaux et départementaux que lorsque l'installation sportive n'est pas clôturée et ne dispose pas d'entrée(s) permettant le contrôle des pass des spectateurs, dans ce cas l'accès du public à une telle installation n'est pas impérativement soumis à la présentation du pass sanitaire, mais bien évidemment les gestes barrières devront néanmoins être respectés (port du masque, distanciation physique, gel hydroalcoolique...), étant entendu que le pass sanitaire, même dans une telle installation, reste quoi qu'il en soit obligatoire pour les licenciés inscrits sur la feuille de match, comme cela sera détaillé ci-après,

Considérant que le Comité Exécutif décide de valider le protocole de reprise des championnats nationaux ainsi que le protocole de reprise des championnats régionaux et départementaux,

Considérant que ces deux protocoles pourront si nécessaire être modifiés en cours de saison, mais toujours dans le respect des dispositions légales,

Considérant par ailleurs que le Comité Exécutif, en complément de ces deux protocoles et concernant plus particulièrement la question de la présentation du pass sanitaire pour participer aux rencontres officielles, décide de fixer les règles suivantes, qui s'appliquent à l'ensemble des compétitions organisées par la FFF, les Ligues et les Districts :

➤ Principe fondamental

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

➤ Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide. Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification. L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.

➤ Non présentation d'un pass sanitaire valide

Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.

Si malgré le retrait de la feuille de match d'un ou plusieurs joueurs sans pass sanitaire valide, le club dispose toujours d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie (8 en foot à 11), dans ce cas la rencontre peut se tenir normalement.

En revanche, d'autres situations peuvent survenir, qui conduiront à la perte de la rencontre.

- Situation 1 – insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide

Le club retire de la feuille de match un ou plusieurs joueurs car ils ne présentent pas de pass sanitaire valide et ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait (voire les deux clubs si jamais ils se trouvent tous les deux en insuffisance de joueurs pour débiter la partie).



Il est toutefois précisé que la perte par forfait de la rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général, et ce jusqu'à la date du 15 novembre 2021.

- Situation 2 – refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans pass

Un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide mais malgré cela le club décide de ne pas les retirer de la feuille de match et l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre : le club adverse, pour des raisons évidentes de protection de la santé de ses licenciés, peut alors exceptionnellement refuser de jouer le match. Il devra indiquer explicitement sur la feuille de match le motif de son refus de jouer.

Dans cette situation, la rencontre n'a pas lieu et le club du ou des joueurs ne présentant pas un pass sanitaire valide perd la rencontre par pénalité.

- Situation 3 – déroulement de la rencontre avec un ou plusieurs joueurs sans pass

Comme dans la situation précédente, le club décide de ne pas retirer de la feuille de match un ou plusieurs de ses joueurs alors qu'ils ne présentent pas un pass sanitaire valide et l'arbitre n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre, mais cette fois le club adverse ne refuse pas de jouer et la rencontre a donc lieu : dans la mesure où les deux clubs et l'arbitre ont accepté le déroulement du match dans de telles conditions, alors le résultat de la rencontre ne pourra plus être remis en cause.

A ce sujet, il est décidé que dans les situations exposées ci-avant, dans la mesure où il est question de la protection de la santé des licenciés et non des conditions habituelles de qualification et de participation des joueurs, les procédures des réserves, de la réclamation et de l'évocation ne sont pas admises, étant entendu, comme expliqué dans la situation 2 ci-avant, qu'il est reconnu le droit de refuser de jouer lorsqu'au moins un joueur adverse ne présente pas de pass sanitaire valide.

Toutefois, dans le cas particulier où au moins un joueur aurait participé à une rencontre en présentant un pass sanitaire frauduleux, l'évocation sera exceptionnellement possible, dans les conditions définies aux articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux. En tout état de cause, compte-tenu de la gravité d'une telle infraction, le club fautif devra se voir infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition concernée, sans préjudice des sanctions individuelles à infliger au(x) licencié(s) en cause.

De manière générale, dans toutes les situations exposées ci-avant, outre la perte de la rencontre par forfait ou par pénalité prononcée en matière réglementaire, l'instance organisatrice de la compétition, via sa commission compétente, pourra également prononcer dans le cadre d'une procédure disciplinaire toute autre sanction qui lui paraîtrait justifiée à l'encontre des clubs et/ou licenciés en cause, ainsi qu'à l'encontre de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdisant pas le déroulement de la rencontre malgré le fait qu'un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide.

Considérant en dernier lieu que le Comité Exécutif fixe la règle suivante, propre à la Coupe de France : afin de ne pas perturber le respect du calendrier de cette compétition, aucune demande de report d'une rencontre de Coupe de France, quel que soit le motif invoqué, ne pourra être accordée, et ce dès le 1<sup>er</sup> tour,

Considérant en conséquence que si un club n'est pas en mesure de présenter une équipe pour participer à une rencontre de Coupe de France à la date prévue au calendrier officiel de l'épreuve, alors il perdra cette rencontre par forfait et sera donc éliminé de la compétition.



**Le prochain Comité Exécutif se tiendra le jeudi 9 septembre 2021**